

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

SÉCURITÉ CIVILE



PROGRAMME 161

SÉCURITÉ CIVILE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Alain THIRION

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Responsable du programme n° 161 : Sécurité civile

Le programme 161 « Sécurité civile » porte, au sein de la mission « Sécurités », l'ensemble des politiques du ministère de l'Intérieur consacrées à la protection des populations et à la gestion de crises. Il concourt à la politique interministérielle de sécurité civile dans les conditions fixées par la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile qui prévoit que « l'État est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national ; il en définit la doctrine et coordonne ses moyens ». Il est mis en œuvre par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

À cette fin, la DGSCGC coordonne les actions interservices ou interministérielles et définit la doctrine nationale en matière de sécurité civile. Elle organise, prépare et met en œuvre les moyens nationaux d'intervention de la sécurité civile, notamment en situation de crise. Elle conduit la politique internationale française de sécurité civile. Elle est pleinement engagée dans la lutte contre le terrorisme.

La crise sanitaire liée à la COVID-19, inédite par son ampleur et sa durée, est l'événement qui aura le plus marqué l'activité de la DGSCGC. Elle a été mobilisée dès l'émergence de la crise pour organiser le rapatriement de Chine des ressortissants français et européens et l'armement des trois sites d'hébergement à Carry-le-Rouet (13), Branville (14) et l'ENSOSP d'Aix-en-Provence (13).

La crise a entraîné l'activation permanente de la Cellule interministérielle de crise, puis du Centre interministériel de crise (CIC) depuis le 17 mars 2020. La DGSCGC continue de contribuer à l'armement des structures ministérielle et interministérielle de gestion de la crise sanitaire. En ce qui concerne spécifiquement le CIC, elle en assure le bon fonctionnement et onze de ses cadres y sont affectés quotidiennement, faisant de la DGSCGC le premier contributeur du CIC.

À travers la mobilisation de ses moyens nationaux aériens et terrestres, la DGSCGC a réalisé plusieurs missions structurantes, telles que l'évacuation sanitaire de plus de 200 malades de la Covid-19 par les hélicoptères Dragon, la réalisation d'une dizaine de transports d'équipes médicales et de matériels par les avions Dash de la Sécurité civile, le déploiement de moyens humains et logistiques dans les territoires, le prêt de matériels, la réalisation de missions d'appui dans les outre-mer et en France métropolitaine. Ainsi, les moyens nationaux, essentiellement les militaires des formations militaires de la sécurité civile (FORMISC), ont été projetés outre-mer, avec une mission d'appui logistique et à la gestion de crise Covid-19 aux Antilles, en Guyane et dans l'Océan indien, mobilisant dix à 25 personnes en permanence durant trois mois et le déploiement de l'Élément de sécurité civile rapide d'intervention médicale (ESCRIM) à Cayenne en Guyane entre juin et juillet 2020, avec 30 personnes pendant un mois.

La direction générale a coordonné l'action des services d'incendie et de secours (SIS), fortement mobilisés dans les territoires pour des missions variées (mise en place de structures d'accueil et d'orientation, renforcement ou délestage des centres de réception et de régulation des appels au 15, soutien aux missions opérationnelles des services d'aide médicale d'urgence (SMUR), renforcement des transports sanitaires, actions à destination des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), appui logistique, armement de centres de vaccination et médicaux dédiés à la Covid-19...). Ils demeurent engagés selon des modalités et des intensités variables selon les territoires, tout en assurant la continuité du service public de secours qui n'a jamais été interrompue.

En novembre 2020, la DGSCGC a procédé à la mise en place, en urgence, de la campagne de tests antigéniques dans les 17 ports et aéroports français susceptibles d'accueillir des passagers internationaux revenant de pays à risques et dépourvus de certificats de tests de moins de 48h. Cette action, en lien avec le ministère des solidarités et de la santé, a été rendue possible par la mobilisation des sapeurs-pompiers et des associations agréées de sécurité civile.

Enfin, pour son fonctionnement interne, la DGSCGC a mis en œuvre son plan de continuation d'activité avec la mise à disposition de 4 M€ d'équipements de protection individuelle (EPI) et de matériels *ad hoc* dans l'ensemble des 80 sites et à la quasi-généralisation du poste informatique Noemi, outil essentiel au développement du télétravail.

D'autres crises d'ampleur ont également et simultanément mobilisé la Sécurité civile.

Faisant le constat que la crise était amenée à se prolonger dans la durée, il a été décidé de distinguer la cellule de crise dédiée, sous le nom de Centre interministériel de crise, de la cellule interministérielle de crise qui a été réarmée, en parallèle, pour anticiper d'éventuels autres événements susceptibles de motiver l'activation de la cellule interministérielle de crise. Aussi, la cellule interministérielle de crise a-t-elle été activée lors des attaques terroristes du 25 septembre 2020 perpétrées rue Nicolas Appert à Paris, lors de l'assassinat de l'enseignant Samuel Paty, à Conflans Sainte-Honorine le 16 octobre 2020, à l'occasion de l'attaque de la Basilique de Nice, le 29 octobre 2020 ou encore lors de la tentative d'assassinat d'un prêtre orthodoxe à Lyon, le 3 octobre 2020.

Par ailleurs, le 2 octobre, la tempête Alex et les inondations majeures qu'a connues le département des Alpes-Maritimes ont nécessité le déploiement de moyens nationaux sur place, au côté des colonnes de renfort des sapeurs-pompiers des départements voisins. Le fort pré-positionnement des moyens a permis une action rapide de sécurité civile sous le commandement du préfet des Alpes-Maritimes. Le dispositif européen Copernicus a été activé le 3 octobre 2020 pour la production d'images satellitaires du sinistre et en visualiser les conséquences. L'accessibilité de certaines parties de ce territoire comme la vallée de La Roya a été durablement affectée (douze ponts détruits), au point d'engager 29 hélicoptères et de nécessiter la location d'hélicoptères lourds pour assurer l'acheminement de moyens de fourniture d'électricité, de matériaux et d'équipements pour la remise en état des axes de communication et pour permettre le fonctionnement continu des services publics locaux, notamment l'hôpital.

Au plus fort de la crise entre les 5 et 6 octobre 2020, la sécurité civile a mobilisé 725 sapeurs-pompiers et sapeurs-sauveteurs sur le terrain, ainsi que 293 bénévoles des associations agréées de sécurité civile. 220 sapeurs-sauveteurs (FORMISC) ont été engagés pour effectuer des pompages, sauvetages en eau vive, reconnaissances par drone et des missions de commandement.

Au total, 1 781 interventions ont été réalisées. 800 personnes ont été mises à l'abri et 3 239 transportées par hélicoptères dont 1 477 par les Dragons de la sécurité civile. 28 téléphones satellitaires ont été déployés et des groupes électrogènes ont été fournis ou ravitaillés en carburant. Le réseau des radios amateurs (ADRASEC) a été déployé sur le terrain ainsi qu'au centre opérationnel départemental (COD) des Alpes-Maritimes et au Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS).

Plusieurs grands projets relevant des politiques d'anticipation, de préparation et de gestion des crises ont été poursuivis en 2020, notamment :

- le déploiement des sirènes (2 052 raccordées fin 2020) dans le cadre du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) dont l'objectif est de créer un réseau d'alerte performant, et au-delà, d'ouvrir de nouvelles fonctionnalités en matière d'information des populations. Le SAIP se compose d'un logiciel contrôlant et déclenchant à distance les sirènes mises en réseau sur le territoire métropolitain. Il est utilisé depuis la fin de l'année 2018 par 80 préfectures et sept zones de défense et de sécurité métropolitaine. L'année 2020 a également été l'occasion de travailler sur le déploiement du SAIP outre-mer (études réalisées dans les Antilles et à Mayotte) dans une perspective de déploiement en 2021 ;
- la transposition de la directive européenne du 11 septembre 2018 établissant le code européen des communications électroniques dont l'article 110 prescrit la diffusion des messages d'alerte des populations par les opérateurs de communication électronique. Cette transposition va permettre le déploiement, dès 2022, d'un outil d'alerte sur les téléphones mobiles. Ce projet est aujourd'hui piloté par la Direction du numérique (DNUM) du ministère ;
- la mise en place de la portabilité du système SINUS de dénombrement des victimes. En effet jusqu'à ce jour, il est nécessaire qu'un sapeur-pompier se déplace sur site avec un ordinateur pour scanner les bracelets posés sur les victimes. Or, s'il y a des bracelets SINUS dans chaque véhicule de SDIS, il n'en est pas de même pour l'ordinateur permettant de scanner et de remonter l'information vers le CODIS. Il faut donc attendre l'arrivée du véhicule idoine pour remonter de l'information aux échelons supérieurs. La portabilité de l'application permettra de réaliser cette manipulation à partir d'un smartphone ou d'une tablette ;

- le lancement de la refonte de l'outil de remontée d'informations utilisé par les préfetures et les SDIS vers les zones et le COGIC. Le portail Orsec sera remplacé par un outil moderne permettant de gagner du temps dans la remontée des informations et pouvant s'interconnecter avec les différents logiciels type NEXIS ;
- la DGSCGC a organisé la mise en place de la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes (INFOPUBLIC). Héritière de la Cellule interministérielle d'aide aux victimes (CIAV) elle est opérationnelle depuis le 1er juillet 2020 et installée place Beauvau. Elle est compétente pour tout type de crises majeures survenant sur le territoire national, qu'elles soient naturelles, technologiques, sanitaires, accidentelles ou terroristes. La cellule INFOPUBLIC a pour vocation de répondre aux questions d'ordre général du public et d'apporter le soutien nécessaire aux victimes et à leurs proches. Elle est joignable via un numéro unique national d'information du public. Elle a également pour mission d'établir et consolider le bilan victimaire.

Le Groupement des moyens aériens (GMA) face à sa première saison feux sans Tracker.

L'année 2020 aura également été marquée par le retrait anticipé de la flotte Tracker. Des moyens aériens alternatifs ont été mis en place pour veiller à ne pas baisser la garde. Il n'a pas été possible d'accélérer l'arrivée des Dash, la crise entraînant même un léger décalage du calendrier de livraison. En matière de moyens aériens de lutte contre les feux de forêts, la seule solution disponible sur le marché consistait en la location d'hélicoptères lourds bombardiers d'eau. La DGSCGC a mobilisé le Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI) pour louer deux hélicoptères bombardiers d'eau lourds. Le premier, stationné à Avignon, a été engagé sur un feu dans les Bouches-du-Rhône et a effectué plus de 60 largages en cinq heures de vol. Le deuxième, stationné dans l'enceinte de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC 5) à Corte, a été engagé sur une douzaine d'incendies en Corse. Il a totalisé près de 250 largages pour un peu plus de 40 heures de vol.

Le GMA a continué de renforcer l'organisation, la préparation et la mise en œuvre des moyens aériens de la sécurité civile en poursuivant leur modernisation, et en assurant l'exécution du marché d'acquisition de six avions multi-rôles (Dash 8 Q400), avec la livraison du deuxième aéronef intervenue en début d'année. En raison de la situation sanitaire, la livraison du troisième appareil a été décalée de novembre 2020 au 12 février 2021. La livraison du quatrième appareil reste pour le moment programmée à fin 2021. Ces avions intégreront le dispositif de lutte contre les feux de forêt en 2020 et 2021 ; il s'agira par la suite d'augmenter l'emploi de ces avions par une diversification des offres de service.

En 2020, les superficies brûlées représentent 12 000 hectares de forêts ou d'espaces naturels. Ce bilan est très proche de la moyenne décennale sur la période 2010-2019, mais reste en deçà de celui de 2019 (15 000 ha). Concernant les feux d'espaces agricoles, la surface brûlée est proche de 5 000 ha.

Alors que les conditions météorologiques et de sécheresse des végétaux étaient défavorables et imposaient la mise en place de dispositifs de surveillance terrestres (FORMISC) et aériens (GAAR), les moyens nationaux de la DGSCGC ont concouru à la maîtrise de 78 départs de feux : 16 départs ont été traités par les FORMISC et 62 ont été éteints par l'action du guet aérien armé (GAAR) avant qu'ils n'aient atteint une superficie de cinq hectares. Parmi les feux les plus importants, on peut citer celui de Quenza en Corse (2A) qui, le 4 février 2020, a engendré la perte de 3 140 hectares et celui de Martigues (13) qui aura brûlé plus de 935 hectares, le 4 août 2020.

Il est à noter que la tendance à l'élargissement de la zone de risques d'incendies de forêts ou d'espaces naturels s'est confirmée, près de la moitié des départs de feux concernant désormais la zone située au nord de la Loire.

Le groupement d'intervention du déminage (GID) a maintenu son activité opérationnelle.

En 2020, le groupement d'intervention du déminage a réalisé :

- 12 235 interventions sur munitions et explosifs dont 764 en urgence dans un délai moyen d'1h16 ;
- 2 082 interventions sur objets suspects et engins improvisés dont 536 sur les aéroports parisiens dans un délai moyen de douze minutes ;
- 223 campagnes de sécurisation (dont les voyages officiels) ;

- 90 assistances à perquisition, en appui des groupes spécialisés (RAID, DGSI ...) et des services enquêteurs, dont 31 ont été positives et quatre ont permis de sécuriser des engins explosifs improvisés.

Le groupement a par ailleurs collecté près de 421 tonnes de munitions, et ce malgré un fonctionnement contraint pendant le premier confinement. Il a en outre détruit 390 tonnes de munitions. Ce faible chiffre s'explique par l'insuffisante disponibilité des terrains de destruction compte-tenu de l'absence des conventions nécessaires avec le ministère des armées. Par ailleurs, le tonnage inclut les munitions chimiques prises en charge par l'usine « SECOIA ». Cette dernière, achevée en 2020, n'est pas encore pleinement opérationnelle.

Les FORMISC du Groupement des moyens nationaux terrestres (GMNT) ont continué d'être mobilisés sur tous les théâtres de crises.

L'épidémie n'a pas entamé la capacité de réaction des FORMISC, le groupement des moyens nationaux terrestres (GMNT) ayant pu mener à bien 183 missions opérationnelles. Parmi ces missions, le soutien opérationnel aux services de secours territoriaux dans les domaines des feux de forêt (580 militaires mobilisés pendant trois mois en Corse et sur le Continent), de la lutte contre les inondations (en janvier, dans l'Aude, en mars, en Seine Maritime, en juin en Corse du Sud, en septembre dans le Gard et en octobre dans les Alpes Maritimes), et de l'appui spécialisé dans le domaine du risque technologique (une trentaine de missions de prélèvement, analyse, identification, décontamination de masse).

En plus de ces missions « classiques », le GMNT a apporté une contribution majeure à la gestion de la crise (rapatriement des ressortissants français de Chine et gestion de sites de confinement de janvier à mars, déploiement de l' ESCRIM en Guyane, missions d'appui à la situation de crise en outre-mer et en Corse, armement logistique du CIC).

Le GMNT a en outre renforcé sa participation estivale à la campagne de lutte contre les feux de forêt (mise en place d'un troisième détachement « retardant ») tout en maintenant une capacité de réaction significative qui lui a permis d'être engagé tant à l'international (Liban) que sur le territoire national (déploiements significatifs en Bretagne et dans les Alpes-Maritimes à la suite du passage de la tempête Alex).

Les FORMISC sont également pleinement impliquées dans les évolutions de la communauté INSARAG (*International search and rescue advisory group*) dont elles sont un acteur clé, permettant d'aligner 17 modules certifiés par l'Union Européenne, ce qui fait de la France le premier contributeur au mécanisme de protection civile de l'Union. Elles affichent également deux modules lourds de recherche de victimes sous décombres, capables de travailler dans un environnement international complexe selon les standards ONU, comme cela été le cas au Liban en août 2020.

Enfin, en parallèle, le GMNT a réalisé et participé à des formations et des exercices nationaux et internationaux (106 actions de formation conduites pour près de 900 stagiaires). Un volume permanent d'environ 4 à 5 sections d'intervention sur 21 disponibles a été consacré à l'encadrement de l'instruction et de la formation qui ont été conduites malgré de fortes contraintes liées à la crise sanitaire.

Une action internationale réduite mais toujours active sur le plan européen.

À l'instar de l'ensemble des services publics, la crise sanitaire a affecté l'activité de la DGSCGC tout au long de l'année 2020. Son activité internationale a été fortement réduite, les restrictions imposées sur les déplacements empêchant à la fois l'accueil des délégations étrangères et l'envoi d'experts depuis la France pour mettre en œuvre les actions de formation et de coopération à l'étranger. Seules 74 d'entre elles auront pu être menées sur 418 initialement programmées. Néanmoins, un nouvel accord bilatéral entre la France et la Mongolie a facilité l'acquisition, par les Mongols, d'environ 53 M€ de matériels, dont trois hélicoptères Airbus et des camions de pompiers.

A contrario, l'activité européenne n'a pas ralenti, les outils d'audio ou de visio-conférence prenant le relais pour mener à bien une nouvelle réforme du mécanisme de protection civile de l'Union européenne (MPCU), multiplier les saisines de ce mécanisme et renforcer les capacités de la Réserve de sécurité civile européenne (RescEU).

L'aboutissement en 2020 de la demande française de subvention de deux avions amphibie (81 M€ sur un coût total de 90 M€, soit un taux de subvention de 90 %), fera de la France le premier État membre contribuant à la future flotte européenne de sécurité civile. Cet investissement français viendra s'ajouter au Dash ainsi qu'aux 17 modules déjà mis à disposition de la réserve européenne, et à la montée en puissance de l'ESCRIM.

La DGSCGC a renforcé son rôle d'animation des acteurs qui concourent à la sécurité civile.

La DGSCGC a accompagné les services d'incendie et de secours et les sapeurs-pompiers au cours de la crise sanitaire par la prise de mesures favorisant leurs actions et la continuité d'activité, notamment la prorogation des listes d'aptitude opérationnelle et des agréments de formation, la réalisation des concours et examens professionnels reportés, l'adaptation de la doctrine cas contact au contexte de la continuité de service, des approvisionnements en matériels et médicaments par santé publique France, l'accompagnement humain, pédagogique et financier de l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) tant pour la prise en charge des rapatriés de Wuhan que pour l'adaptation des formations et l'accueil des stagiaires, la délivrance du brevet de jeunes sapeurs-pompiers par contrôle continu, le protocole de reprise des activités de plongée et la diffusion d'informations opérationnelles relatives, notamment, à l'usage des masques non sanitaires. Elle a également participé à la rédaction de la norme AFNOR SPEC S76-001 masques barrières, dont la participation a été reconnue et primée lors du trophée Or'normes.

En cohérence avec les consignes gouvernementales visant à recentrer l'action des administrations centrales sur l'élaboration de la doctrine ainsi que le pilotage et à transférer à l'échelon territorial les mesures de gestion, l'année 2020 a été marquée par les premiers travaux préparatoires visant à déléguer aux préfets le rôle de représentant de l'État dans l'autorité conjointe de gestion des officiers des sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires, à déconcentrer au niveau départemental les commissions administratives et disciplinaires des officiers et à préparer le transfert aux centres départementaux de gestion et au centre national de la fonction publique territoriale de la gestion des concours et examens professionnels d'officiers de sapeurs-pompiers, compétence exercée encore au niveau central, ainsi que de la gestion des élèves de la catégorie A+. Dans le contexte spécifique de l'année 2020, ces travaux interservices ont été assez nettement perturbés mais ils se poursuivent, en intégrant ces décalages.

Un soutien exceptionnel a été accordé aux associations agréées de sécurité civile.

L'annulation systématique des grands événements culturels et sportifs en 2020 a privé ces associations d'une partie essentielle de leurs ressources, allant pour certaines jusqu'à remettre en question leur existence même, alors que l'évolution dans le temps de la crise sanitaire laissait présager que leur contribution serait indispensable sur le terrain. La DGSCGC a engagé un plan d'aide financière au profit de ces associations avec, au final, l'attribution d'une aide exceptionnelle de 21,2 M€, répartie entre neuf associations nationales et six associations locales en 2020, leur permettant ainsi de faire face à leurs charges fixes et éviter leur disparition.

La rénovation du dispositif de formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires a été poursuivie.

En 2020, la DGSCGC a poursuivi la rédaction des référentiels nationaux d'activités et de compétences centrés sur les blocs de compétences à détenir pour exercer une activité ou un emploi et des référentiels d'évaluation. Des travaux ont été menés visant à l'élaboration d'un schéma directeur national de la formation visant à rationaliser le contenu, les modalités et la durée des formations délivrées aux sapeurs-pompiers, en les adaptant au mieux à l'emploi ou à l'activité réellement exercés. Ce schéma a également pour ambition de faire émerger des pôles de mutualisation en améliorant la coordination en matière d'offre de formation, de contribuer à la stabilisation du modèle économique de l'ENSOSP, de promouvoir les bonnes pratiques pédagogiques et de poursuivre le développement de la formation digitale. Enfin, des travaux de certification des formations partagés avec les autres directions du ministère et coordonnés par le secrétariat général ont été lancés en vue de valoriser les parcours de formation des sapeurs-pompiers par la délivrance de titres professionnels.

La DGSCGC qui assure par ailleurs la tutelle de l'ENSOSP a pu à ce titre l'accompagner, au niveau financier et pédagogique, dans le contexte de l'impact de la crise sanitaire sur les formations délivrées par l'école (qui avait notamment été mobilisée très rapidement afin d'accueillir les rapatriés de Wuhan).

La DGSCGC a assuré l'instruction des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Durant l'année 2020, 8 524 demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été instruites par la DGSCGC et présentées en commission interministérielle en 2020. Cette commission s'est réunie à quatorze reprises, dont trois dans le cadre d'une procédure accélérée et 24 arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été publiés au Journal officiel.

L'année 2020 se classe ainsi comme la plus dense des dix dernières années. Cette importante activité a pu être maintenue tout au long de l'année, malgré le contexte sanitaire, grâce à l'achèvement de la dématérialisation de la procédure qui s'appuie sur l'application informatique iCatNat, déployée progressivement depuis 2018.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt
INDICATEUR 1.1	Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"
OBJECTIF 2	Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels
INDICATEUR 2.1	Efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles
INDICATEUR 2.2	Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile
OBJECTIF 3	Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste
INDICATEUR 3.1	Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)
INDICATEUR 3.2	Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD)
OBJECTIF 4	Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours
INDICATEUR 4.1	Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt

INDICATEUR mission

1.1 – Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux"

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares	%	95,8	91,46	96	96	93,39	96
Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux »	Nb	6	10,32	11	11	7,58	11

Commentaires techniques

Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares :

- Numérateur : nombre d'incendies parcourant moins de 5 ha en été dans les départements méditerranéens ;
- Dénominateur : nombre d'incendies recensés en été dans les départements méditerranéens.

Les départements méditerranéens sont :

- en Provence-Alpes-Côte-d'Azur : les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et le Vaucluse ;
- pour la nouvelle région Occitanie : l'Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère, les Pyrénées-Orientales ;
- pour la Corse : la Haute-Corse et la Corse-du-Sud ;
- pour la nouvelle région Alpes-de-Haute-Provence : l'Ardèche et la Drôme.

Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux » :

- Numérateur : nombre d'hectares brûlés dans les départements méditerranéens ;
- Dénominateur : nombre de secteurs classés en risque très sévère par Météo France.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 1.11 – Pourcentage des incendies ne dépassant pas 5 hectares :

Même si les superficies méritent encore d'être consolidées, le bilan de l'année 2020 (12.000 ha de forêts ou d'espaces naturels) correspond à la moyenne décennale sur la période 2010 – 2019 (11.958 ha). Il concerne principalement la moitié Sud du pays (85 %) et plus particulièrement les 15 départements méditerranéens (60 % du bilan national).

On note un déséquilibre par rapport aux normales saisonnières. Traditionnellement faible, l'activité hivernale en zone Sud a été particulièrement élevée, notamment en Corse (3.500 ha). À l'inverse, alors que la majorité des surfaces brûlées en zone Sud-Ouest intervient au printemps, cette période a été relativement calme et l'essentiel du bilan 2020 a été réalisé en été.

Enfin, les feux d'espaces agricoles (5.000 ha environ), majoritairement localisés dans la moitié nord du pays, ont été beaucoup moins importants qu'en 2019 (estimés à 15.000 ha). Il est important de souligner que cette problématique, génératrice d'une forte activité opérationnelle des SDIS, ne fait pas l'objet d'un suivi aussi précis que celui des feux de forêts par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA).

Au 1er décembre, le premier bilan des superficies brûlées est proche de 12.000 ha de forêts ou d'espaces naturels depuis le 1er janvier 2020. Ce bilan est très proche de la moyenne décennale sur la période 2010-2019.

INDICATEUR 1.12 – Nombre d'hectares brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne « saison feux » :

Le ratio s'établit à 7,6 alors que la valeur prévisionnelle calculée sur la base des années précédentes est fixée à 11. Ce résultat montre que les mesures estivales mises en œuvre à titre prévisionnel (guet armé aérien, pré-positionnement de sections des formations militaires de la sécurité civile au sein des massifs forestiers) ont permis le plus souvent de limiter l'impact du danger d'incendie. Ainsi, l'efficacité du dispositif opérationnel mis en œuvre a permis de faire face à l'intensité (relative) du danger météorologique d'incendie au cours de l'été 2020. Il faut cependant noter que l'activité hivernale n'est pas prise en compte par cet indicateur et représente en 2020 plus de 40% du total des superficies brûlées dans les départements méditerranéens.

OBJECTIF

2 – Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels

INDICATEUR mission

2.1 – Efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base.	%	94,54	92,8	95,00	92	92,17	95,00

Commentaires techniques

Sous-indicateur 1 « Rapport entre le nombre de missions médicalisées et le nombre total de missions de secours » :

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre hélicoptères disponibles en base de l'année

Dénominateur : Nombre d'appareils en base de l'année

Sous-indicateur 2 « Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base » :

Cet indicateur permet de mesurer la capacité des hélicoptères de la sécurité civile à déployer des équipes médicales en milieux difficiles.

Source des données : Les données sont issues de l'exploitation informatisée des comptes rendus de vol (CRV) établis par les pilotes à l'issue de chaque mission.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de missions médicalisées réalisées pendant une année

Dénominateur : nombre total de missions de secours réalisées pendant la même année

INDICATEUR

2.2 – Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile	%	94,2	89,83	98,00	92	94,10	98,00

Commentaires techniques

Source des données : Groupement des Moyens Aériens, sous-direction des moyens nationaux :

Mode de calcul :

Numérateur : Nombre d'alertes tenues

Dénominateur : Nombre d'alertes demandées

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 2.1 – Taux de disponibilité des hélicoptères EC145 de la sécurité civile en base :

L'objectif de disponibilité opérationnelle à hauteur de 95 % des hélicoptères en base sur l'année est un niveau ambitieux afin de permettre de rendre le service de qualité attendu par les usagers. Ce taux de disponibilité est calculé heure par heure sur chaque base et compilé pour chaque journée. Pour l'année 2020, le taux de disponibilité des hélicoptères EC-145 de la DGSCGC en base est de 92,17 %, soit en baisse marginale par rapport à l'exercice précédent.

La disponibilité des hélicoptères a été sensiblement affectée par les difficultés logistiques rencontrées par AIRBUS HELICOPTERS depuis plus d'un an qui se sont traduites par un allongement des délais d'approvisionnement sur certaines pièces critiques. Cette situation s'est répercutée sur les temps de réalisation des visites périodiques de 800 heures avec un impact direct sur la disponibilité opérationnelle et technique. Par ailleurs, des difficultés techniques rencontrées sur l'hélicoptère positionné en Guyane durant plusieurs semaines ont considérablement affecté sa disponibilité opérationnelle et donc le taux de disponibilité global. L'impact opérationnel de cette disponibilité, associé à la destruction d'un appareil fin 2019 qui a ramené notre flotte à 34 hélicoptères puis à 33 appareils opérationnels à la suite de l'accident survenu dans les Pyrénées en juin 2020, a été la fermeture de la base de Quimper pendant un mois en février 2020 et une incapacité à armer deux détachements pendant toute la période estivale (Mende et Melun).

INDICATEUR 2.2 – Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile :

Pour la flotte des CL-415, l'objectif de 96% a été atteint (96,1).

En revanche, la tenue des alertes pour la flotte DASH8 est moins bonne (91,2) en raison de nombreuses pannes engendrant pour certaines des immobilisations de longue durée.

Pour la flotte des B200, la tenue des alertes est également en dessous de l'objectif (93,7), principalement en raison du chantier optronique du B98. De plus, deux pannes de longue durée sur le B96 au mois de mai et au mois de novembre ont dégradé le niveau de disponibilité.

OBJECTIF

3 – Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste

INDICATEUR

3.1 – Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD)	%	19	-0,77	-10,00	-4	1,94	-10,00

Commentaires techniques

Source des données : Les données sont collectées par le biais d'un compte rendu mensuel de l'activité de recherche, d'identification, de collecte et de destruction des munitions anciennes des centres et antennes de déminage.

Mode de calcul :

(tonnage collecte – tonnage détruit + variation de stock) / stock initial détenu

– stock initial détenu (recensement de la masse de munitions anciennes stockées dans les dépôts des centres de déminage) ;

– tonnage collecte (somme annuelle des collectes mensuelles de munitions effectuées par les centres et antennes de déminage) ;

– tonnage détruit (somme annuelle des destructions mensuelles de munitions effectuées par les centres de déminage) ;

– variation de stock (ajustement comptable de fin d'année).

L'objectif de l'indicateur montre la volonté du service à remplir sa mission de collecte tout en réduisant les stocks afin de garantir la sécurité des populations et du personnel du service de déminage. Mais la destruction est surtout fonction de la disponibilité des sites de destruction du ministère des armées et des aléas météorologiques.

INDICATEUR

3.2 – Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées (<15')	%	97,58	96,2	98,00	97	95,15	98,00
Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées (<2h)	%	98,69	96,9	97,00	97	96,90	97,00

Commentaires techniques

Source des données : les données sont récupérées au travers d'un compte rendu mensuel des activités sur objets suspects des centres et antennes de déminage. :

Pour les équipes non prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixe à 180 minutes. »

Pour les équipes prépositionnées, le délai d'intervention « cible » est fixe à 15 minutes. »

Le nombre total d'interventions est le nombre des départs pour interventions IEDD quelle que soit la suite donnée.

Le calcul du délai d'intervention est la différence entre l'heure de réception de la demande et l'heure d'arrivée sur les lieux.

Premier sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes prépositionnées :

Nombre d'interventions des équipes prépositionnées dans les délais / Nombre total d'interventions des équipes prépositionnées

Second sous-indicateur : Interventions sur objets suspects dans les délais des équipes non prépositionnées

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 3.1 – Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes

La crise sanitaire qui a obligé à fonctionner en format réduit pour respecter les confinements et l'insuffisante disponibilité des terrains de destruction compte tenu, en 2020 encore, de l'absence des conventions nécessaires avec le ministère des armées, expliquent ce résultat.

Par ailleurs, la cible historique prend en compte la capacité de destruction de munitions chimiques du site d'élimination de chargements d'objets identifiés anciens, dit « SECOIA ». Cette dernière, bien qu'achevée en 2020, n'est pas encore pleinement opérationnelle.

INDICATEUR 3.2 – Interventions sur objets suspects dans les délais

Sur l'ensemble des 536 interventions réalisées dans les aéroports parisiens, en 2020, seules 26 ont été réalisées dans un délai supérieur à 15 minutes. Le délai moyen d'intervention est stable et s'élève à 12 minutes.

Le très faible nombre d'interventions (plus de 60% de baisse d'activité par rapport à 2019) s'explique par la crise sanitaire et la diminution du trafic aérien, particulièrement durant les périodes de confinement.

Sur 1 546 interventions, hors aéroports parisiens, en 2020, seules 48 ont été réalisées dans un délai supérieur à deux heures.

Le respect de la cible montre le maintien de la performance atteinte jusque-là.

Sécurité civile

Programme n° 161 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

4 – Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

INDICATEUR

4.1 – Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès	%	93,28	97,7	97,00	97	98,01	97,00

Commentaires techniques

Source des données : Recensement des données par la direction des sapeurs-pompiers auprès des SDIS.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de sapeurs-pompiers exploitant l'infrastructure Acropole/ANTARES sur la base d'un poste pour 3 sapeurs-pompiers.

Dénominateur : nombre total de sapeurs-pompiers (SDIS, BSPP, BMPM, Moyens nationaux) soit 250 000 (dont 200 000 volontaires).

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 4.1 – Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès :

Le déploiement d'ANTARES évolue favorablement. Au 31 décembre 2020, 99 SIS sont raccordés à l'INPT, pour un taux d'adhésion de 98,01 %. Une fin de déploiement en métropole est prévue en 2021 pour les derniers départements.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	11 347 486 11 126 913	13 564 056 10 965 205	560 000 1 994 619	3 740 000 10 288 970		29 211 542 34 375 707	29 251 542
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	167 644 740 164 401 418	118 848 998 66 645 578	34 488 581 40 337 733			320 982 319 271 384 729	322 994 637
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 551 300 2 628 062	14 401 709 15 494 597		108 520 876 133 970 525	6 053 520 5 899 520	131 527 405 157 992 704	131 527 405
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 640 103 4 565 302	4 985 801 5 807 201	32 000 132 941	18 000 2 000		9 675 904 10 507 444	9 675 904
Total des AE prévues en LFI	186 183 629	151 800 564	35 080 581	112 278 876	6 053 520	491 397 170	493 449 488
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+85 003		+2 372 593 (hors titre 2)			+2 457 595	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 000 609		+135 535 743 (hors titre 2)			+134 535 134	
Total des AE ouvertes	185 268 023		443 121 877 (hors titre 2)			628 389 900	
Total des AE consommées	182 721 695	98 912 582	42 465 293	144 261 495	5 899 520	474 260 585	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
11 – Prévention et gestion de crises	11 347 486 11 126 913	13 199 023 9 788 594	1 585 548 2 285 369	3 740 000 7 711 374		29 872 057 30 912 250	29 912 057
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	167 644 740 164 401 418	90 143 173 98 291 581	89 188 676 93 142 986			346 976 589 355 835 985	348 988 907
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 551 300 2 628 062	14 401 709 15 495 429		108 520 876 134 334 765	6 053 520 5 899 520	131 527 405 158 357 776	131 527 405
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 640 103 4 565 302	4 985 801 5 510 039	32 000 178 212	18 000 2 000		9 675 904 10 255 553	9 675 904
Total des CP prévus en LFI	186 183 629	122 729 706	90 806 224	112 278 876	6 053 520	518 051 955	520 104 273
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+85 003		+2 372 593 (hors titre 2)			+2 457 595	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-1 000 609		+59 302 141 (hors titre 2)			+58 301 532	
Total des CP ouverts	185 268 023		393 543 060 (hors titre 2)			578 811 082	
Total des CP consommés	182 721 695	129 085 643	95 606 568	142 048 139	5 899 520	555 361 564	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	11 414 601 11 389 016	14 994 473 20 225 641	23 500 000 3 225 413	3 740 000 6 186 908		53 649 074	53 699 366 41 026 977
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	162 449 806 161 993 967	61 957 966 59 952 062	16 100 370 18 941 183	3 841		240 508 142	240 858 142 240 891 052
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 858 876 2 464 191	26 767 098 38 581 059	2 400 000 2 601 761	113 074 918 108 750 875	6 109 548 5 995 548	151 210 440	165 230 690 158 393 435
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	6 593 780 4 489 323	5 524 173 6 523 846	272 000 1 042 006	18 000 4 500		12 407 953	12 407 953 12 059 675
Total des AE prévues en LFI	183 317 063	109 243 710	42 272 370	116 832 918	6 109 548	457 775 609	472 196 151
Total des AE consommées	180 336 497	125 282 608	25 810 363	114 946 123	5 995 548		452 371 139

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	11 414 601 11 389 016	15 394 473 19 609 770	4 900 000 4 488 072	3 740 000 6 323 588		35 449 074	35 499 366 41 810 445
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	162 449 806 161 993 967	82 933 864 84 913 516	93 543 010 89 905 903	18 011		338 926 680	339 276 680 336 831 397
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 858 876 2 464 191	22 995 667 36 425 718	4 900 000 3 091 552	113 074 918 110 580 105	6 109 548 5 995 548	149 939 009	163 959 259 158 557 114
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	6 593 780 4 489 323	5 924 173 5 690 471	272 000 928 459	18 000 4 500		12 807 953	12 807 953 11 112 753
Total des CP prévus en LFI	183 317 063	127 248 177	103 615 010	116 832 918	6 109 548	537 122 716	551 543 258
Total des CP consommés	180 336 497	146 639 476	98 413 985	116 926 203	5 995 548		548 311 709

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	180 336 497	186 183 629	182 721 695	180 336 497	186 183 629	182 721 695
Rémunérations d'activité	107 478 229	110 051 920	109 351 313	107 478 229	110 051 920	109 351 313
Cotisations et contributions sociales	72 668 943	75 984 128	73 243 533	72 668 943	75 984 128	73 243 533
Prestations sociales et allocations diverses	189 325	147 581	126 849	189 325	147 581	126 849

Sécurité civile

Programme n° 161 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	125 282 608	151 800 564	98 912 582	146 639 476	122 729 706	129 085 643
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	122 162 642	148 650 564	95 816 623	143 507 627	119 579 706	125 989 684
Subventions pour charges de service public	3 119 966	3 150 000	3 095 959	3 131 848	3 150 000	3 095 959
Titre 5 – Dépenses d'investissement	25 810 363	35 080 581	42 465 293	98 413 985	90 806 224	95 606 568
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	23 826 341	35 080 581	42 419 537	95 538 756	90 806 224	95 245 139
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 984 022	0	45 756	2 875 229	0	361 429
Titre 6 – Dépenses d'intervention	114 946 123	112 278 876	144 261 495	116 926 203	112 278 876	142 048 139
Transferts aux ménages	13 970 270	16 800 000	15 979 016	13 970 270	16 800 000	15 979 016
Transferts aux entreprises	50 397	0	220 291	117 632	0	220 291
Transferts aux collectivités territoriales	88 181 545	87 816 082	91 959 910	88 189 869	87 816 082	91 969 384
Transferts aux autres collectivités	12 743 912	7 662 794	36 102 278	14 648 432	7 662 794	33 879 448
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	5 995 548	6 053 520	5 899 520	5 995 548	6 053 520	5 899 520
Dotations en fonds propres	5 995 548	6 053 520	5 899 520	5 995 548	6 053 520	5 899 520
Total hors FdC et AdP		491 397 170			518 051 955	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-915 606			-915 606	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+137 908 336			+61 674 734	
Total*	452 371 139	628 389 900	474 260 585	548 311 709	578 811 082	555 361 564

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel	247 696		85 003	247 696		85 003
Autres natures de dépenses	18 620 476	2 052 318	2 372 593	18 620 476	2 052 318	2 372 593
Total	18 868 172	2 052 318	2 457 595	18 868 172	2 052 318	2 457 595

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		387 790		387 790				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2020		23 687		23 687				
04/2020		244 765		244 765				
05/2020		1 200		1 200				
06/2020		1 360		1 360				
07/2020		32 264		32 264				
08/2020		9 000		9 000				
09/2020		790		790				
11/2020		116 050		116 050				
12/2020		2 279		2 279				
Total		819 185		819 185				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		11 172		11 172				
06/2020	85 003	200 335	85 003	200 335				
07/2020		5 557		5 557				
11/2020	339 200	1 930 856	339 200	1 930 856				
12/2020		195 459		195 459				
01/2021		1 495		1 495				
Total	424 203	2 344 874	424 203	2 344 874				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/01/2020		75 419 184						
Total		75 419 184						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020	247 695	1 672 677	247 695	2 561 097				
Total	247 695	1 672 677	247 695	2 561 097				

Sécurité civile

Programme n° 161 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2020		471 501		1 968 663				
Total		471 501		1 968 663				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2021					339 200	791 467	339 200	791 467
Total					339 200	791 467	339 200	791 467

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020					166 148	322 356	166 148	322 356
24/11/2020		4 500 000		4 500 000				
09/12/2020		973 500		973 500				
Total		5 473 500		5 473 500	166 148	322 356	166 148	322 356

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020						378 763		378 763
Total						378 763		378 763

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/07/2020		32 000 000		28 800 000				
30/11/2020		21 200 000		21 200 000	1 082 156		1 082 156	
Total		53 200 000		50 000 000	1 082 156		1 082 156	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	671 898	139 400 922	671 898	63 167 320	1 587 504	1 492 586	1 587 504	1 492 586

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
120123	Exonération des vacances horaires et des avantages retraite servis aux sapeurs-pompiers volontaires Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2018 : 196600 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1996 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-29°</i>	64	56	64
520116	Exonération de droits de mutation des successions des sapeurs-pompiers décédés en opération de secours Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-8°</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		64	56	64

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
520127	Exonération de droits de mutation des dons en numéraires reçus par les victimes d'actes terroristes ou, en cas de décès, par leurs proches et des dons numéraires reçus par les militaires, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers ou agents des douanes blessés en opération ou, en cas de décès, par leurs proches Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 2015 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796 bis</i>	nc	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales				

Sécurité civile

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Prévention et gestion de crises	11 347 486 11 126 913	17 864 056 23 248 794	29 251 542 34 375 707	11 347 486 11 126 913	18 524 571 19 785 337	29 912 057 30 912 250
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	167 644 740 164 401 418	153 337 579 106 983 311	322 994 637 271 384 729	167 644 740 164 401 418	179 331 849 191 434 567	348 988 907 355 835 985
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 551 300 2 628 062	128 976 105 155 364 642	131 527 405 157 992 704	2 551 300 2 628 062	128 976 105 155 729 714	131 527 405 158 357 776
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 640 103 4 565 302	5 035 801 5 942 143	9 675 904 10 507 444	4 640 103 4 565 302	5 035 801 5 690 251	9 675 904 10 255 553
Total des crédits prévus en LFI *	186 183 629	305 213 541	491 397 170	186 183 629	331 868 326	518 051 955
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-915 606	+137 908 336	+136 992 730	-915 606	+61 674 734	+60 759 127
Total des crédits ouverts	185 268 023	443 121 877	628 389 900	185 268 023	393 543 060	578 811 082
Total des crédits consommés	182 721 695	291 538 890	474 260 585	182 721 695	372 639 869	555 361 564
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 546 328	+151 582 987	+154 129 315	+2 546 328	+20 903 190	+23 449 518

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	186 183 629	306 635 360	492 818 989	186 183 629	333 290 145	519 473 774
Amendements	0	-1 421 819	-1 421 819	0	-1 421 819	-1 421 819
LFI	186 183 629	305 213 541	491 397 170	186 183 629	331 868 326	518 051 955

Aucun amendement n'est venu impacter les crédits de titre 2.

S'agissant des crédits hors titre 2, l'amendement numéro II-8 de l'assemblée nationale a minoré les crédits de 1 421 819 € réparti de la façon suivante :

- une minoration des crédits a été appliquée sur l'action 12 pour 1 442 074 € en AE et en CP afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020 ;
- une majoration des crédits a été appliquée sur l'action 12 pour 10 000 € en AE et en CP et sur l'action 14 pour 10 255 € en AE et en CP (décisions annoncées lors du rendez-vous salarial de 2019).

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de maquette n'est intervenue.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Concernant les crédits de titre 2, la loi de finances rectificative 4 du 1^{er} décembre 2020 est venue annuler en fin de gestion 1 082 156 € en hors CAS pensions en prévision d'une exécution inférieure du programme 161 par rapport aux crédits LFI.

Les crédits de titre 2, hors CAS pensions, ont également été impactés par le décret de transfert 2020-1015 du 10 août 2020 à hauteur de - 166 148 €, à destination du programme 178 « Préparation et emplois des forces », en application du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) au titre de l'année 2019.

Les crédits hors titre 2 ont été modifiés par des arrêtés de report de crédits et des décrets de transfert et de virement ainsi que par des lois de finances rectificatives.

D'une part, des crédits sont venus abonder les crédits disponibles :

- 77 563 362 € en AE (dont 75 419 184 € d'AENE) et 4 529 760 € en CP de reports de l'exercice 2019 vers l'exercice 2020 ;
- 973 500 € en AE et en CP par le décret n° 2019-1244 du 26 novembre 2019 en provenance du programme 129 pour l'achat d'équipement NRBC-E inscrit au CGI et pour contribuer à la création de la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes (CIIPAV).
- 32 000 000 € en AE et 28 800 000 € en CP en loi de finance rectificative 3 pour l'acquisition de deux hélicoptères H145 D3;
- 4 500 000 € en AE et en CP par décret n° 2020-1448 transfert COVID-19 en provenance du programme 204 ;
- 21 200 000 € en AE et en CP en loi de finance rectificative 4 pour les associations de sécurité civile ayant été très impactés par la crise sanitaire.

D'autre part, les crédits disponibles ont été réduits :

- par décret n° 2020-1449 de virement COVID-19 pour un montant de 378 763 € en AE et en CP destiné au financement des commandes d'effets de lutte contre la covid-19 :
 - 44 804 € en AE et CP au profit du programme 354 ;
 - 49 553 € en AE et CP au profit du programme 216 ;
 - 145 520 € en AE et CP au profit du programme 176 ;
 - 138 886 € en AE et CP au profit du programme 152 ;
- par décret de transfert n° 2020-1015 pour un montant de 322 356 € en AE et en CP au profit du programme 178 dans le cadre du protocole Héphaïstos.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 161 a perçu 2 457 595 € en AE et en CP en fonds de concours et attribution de produits :

S'agissant du titre 2, la part des fonds de concours s'élève à 85 003 € au titre de la participation de la commission européenne au financement des projets de la sécurité civile. Ce fonds de concours n'a pas été consommé en raison d'une sous-consommation des crédits sur le programme. Ce montant ajouté aux fonds de concours ouverts en 2019, également non consommés, est reporté sur 2021, soit un montant total de 332 698 €.

Concernant le hors titre 2, les fonds de concours s'élèvent à 1 553 407 € en AE et en CP :

- 18 843 € au titre des participations contractuelles au financement de divers travaux d'équipement ;
- 195 557 € au titre des participations diverses à l'acquisition des moyens et au fonctionnement des services opérationnels de la sécurité civile ;
- 1 140 667 € au titre de la participation de l'UE aux missions de la DGSCGC en tant qu'agence spécialisée d'un État membre dont 1 130 667 € pour la mise à niveau de l'ESCRIM ;
- 198 340 € au titre de la participation de la commission européenne aux interventions de la sécurité civile.

Les attributions de produits s'élèvent à 819 186 € en AE et en CP :

- 114 859 € en produit des cessions de biens mobiliers ;
- 704 327 € en rémunération des prestations fournies par la DGSCGC.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	930 918	9 472 003	10 402 921	930 918	10 538 194	11 469 112
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	930 918	9 472 003	10 402 921	930 918	10 538 194	11 469 112

S'agissant du titre 2 :

La réserve de précaution initiale s'élevait à 0,5 % des crédits alloués en LFI, soit 930 918 € dont 665 244 € de crédits hors CAS pensions et 276 674 € de crédits CAS pensions.

Les crédits de la réserve de précaution ont été annulés en fin de gestion.

S'agissant du hors titre 2 :

La réserve initiale (9 472 003 € d'AE et 10 538 194 € de CP) représentait 4% minoré des crédits LFI selon la règle « opérateur » pour les crédits dédiés aux subventions au bénéfice de la BSPP.

Le compte administratif 2019 de la BSPP a servi de base aux calculs de la minoration du taux de gel. Après analyse du compte administratif, 80,85 % des dépenses subventionnées portent sur des dépenses de personnel assimilables à des dépenses de personnel de titre 2. Donc, le taux de gel du T2 a été appliqué à 80,85 % des crédits ouverts en LFI.

La réserve ainsi calculée a été appliquée de manière proportionnelle pour la majorité des dépenses sauf pour les lignes ne comportant que des dépenses obligatoires ou quasi obligatoires :

- BSPP : la subvention est exonérée de gel ;
- ENSOSP : la dotation en fonds propres ;
- échancier du marché MRBET (mise à niveau technologique des aéronefs) : ces dépenses sont exonérées de gel ;
- les échéances de loyers ;
- le reste des dépenses immobilières de l'occupant a été exonéré de gel seulement en AE ;
- les dépenses immobilières du propriétaire ont également fait l'objet d'une exonération de gel en AE.

La dotation en fonds propre et la SCSP au profit de l'ANSC ont été retirées de l'assiette de gel car le projet NEXSIS est intégré au GPI.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019 (1)	Réalisation 2019 (2)	LFI + LFR 2020 (3)	Transferts de gestion 2020 (4)	Réalisation 2020 (5)	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	59,29	50,00	0,00	60,49	+10,49
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	44,46	36,00	0,00	43,17	+7,17
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	41,68	45,00	0,00	46,98	+1,98
1162 – Personnels techniques	0,00	469,83	477,00	0,00	471,13	-5,87
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	1 401,00	1 415,00	0,00	1 399,25	-15,75
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	69,05	70,00	0,00	65,88	-4,12
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	72,50	81,00	0,00	73,75	-7,25
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	296,42	305,00	0,00	293,75	-11,25
Total	0,00	2 454,23	2 479,00	0,00	2 454,40	-24,60

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	0,00	-5,16	+6,36	+9,42	-3,06

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	-1,00	-0,30	+0,01	+4,89	-4,88
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	0,00	+5,50	-0,20	-1,54	+1,34
1162 – Personnels techniques	+1,00	0,00	-2,35	+2,65	+8,70	-6,05
1164 – Militaires (hors gendarmes)	0,00	0,00	+1,02	-2,77	0,00	-2,77
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	+0,08	-3,25	-1,35	-1,90
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	0,00	+3,48	-2,23	-0,64	-1,59
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	0,00	-1,93	-0,74	-2,21	+1,47
Total	+1,00	-1,00	+0,34	-0,17	+17,27	-17,44

La consommation du plafond d'emplois est de 2 454,40 ETPT pour un plafond notifié de 2 479 ETPT soit une vacance sous plafond de 24,6 ETPT.

Des corrections techniques ont dû être apportées pour les personnels administratifs de catégorie A, les personnels administratifs de catégorie C, les personnels techniques, les militaires, les hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement de la police nationale et les corps d'encadrement et d'application de la police nationale pour tenir compte des écarts dus à des arrondis issus des outils budgétaires pour le calcul de l'impact du schéma d'emplois.

Les apprentis (24,75 ETPT en 2020) sont comptabilisés dans la catégorie d'emplois des personnels techniques.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1174 – Personnels administratifs cat A	18,60	2,00	6,97	14,60	6,00	7,83	-4,00	0,00
1175 – Personnels administratifs cat B	18,60	0,00	5,40	14,70	6,00	7,37	-3,90	0,00
1176 – Personnels administratifs cat C	15,00	0,00	9,03	16,80	8,00	8,50	+1,80	0,00
1162 – Personnels techniques	23,00	15,00	5,57	32,00	25,00	9,93	+9,00	+22,00
1164 – Militaires (hors gendarmes)	332,00	15,00	6,30	332,00	174,00	6,40	0,00	0,00
1165 – Ouvriers d'Etat	4,00	4,00	5,80	1,00	0,00	7,03	-3,00	-10,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	4,00	1,00	4,50	2,00	0,00	5,57	-2,00	0,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	12,00	11,00	5,80	14,00	0,00	5,57	+2,00	0,00
Total	427,20	48,00		427,10	219,00		-0,10	+12,00

La LFI prévoyait 12 créations d'emplois au titre du renouvellement de la flotte aérienne amorcé en 2018 mais le report de ces créations a été demandé et accepté pour 2021 en raison d'un décalage des dates de formation dû au contexte sanitaire. Aucune création d'emplois n'a donc été réalisée pour 2020.

Sont intervenues en 2020 sur le programme 161, 427 sorties pour une prévision de 429 et 427 entrées pour une prévision de 441.

Ces écarts avec la LFI pour 2020 s'expliquent, pour les personnels civils, par l'intégration dans le rapport annuel de performance de l'ensemble des flux réalisés, dont les concours et les résultats de CAP qui ne figurent pas dans le PAP.

Le nombre de départs à la retraite sur l'ensemble du programme est supérieur à la prévision (48 départs réalisés pour une prévision de 45).

La répartition des départs à la retraite par rapport aux prévisions est la suivante :

- pour les personnels administratifs, catégories A, 2 départs ont été réalisés pour 2 prévus ;
- pour les personnels administratifs, catégorie B, aucun départ n'a été réalisé conformément à la prévision ;
- pour les personnels administratifs, catégorie C, aucun départ réalisé pour 1 prévu ;
- pour les personnels techniques, 15 départs ont été réalisés pour 9 prévus ;
- pour les ouvriers d'État, 4 départs ont été réalisés pour 10 prévus ;
- pour les hauts fonctionnaires, personnels relevant du corps de conception et de direction et de commandement de la police nationale, 1 départ a été réalisé pour 7 prévus ;
- pour les personnels relevant du corps d'encadrement et d'application de la police nationale 11 départs ont été réalisés pour 6 prévus ;
- pour les personnels militaires, 15 départs ont été réalisés pour 10 prévus.

S'agissant des primo recrutements, 219 personnels sont concernés, principalement chez les personnels militaires au titre des recrutements des volontaires de l'armée de terre. Pour les personnels administratifs et techniques, ces recrutements correspondent aux entrées suite à la réussite d'un concours ou des recrutements de contractuels.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	ETP au 31/12/2020
Administration centrale	222,00	217,00	-1,00	0,00	0,04	220,00
Autres	2 257,00	2 237,40	0,00	1,00	0,30	2 226,00
Total	2 479,00	2 454,40	-1,00	1,00	0,34	2 446,00

L'effectif global du programme s'établit à 2 446 ETP (hors apprentis) au 31 décembre 2020 contre 2 446 ETP au 31 décembre 2019, soit un schéma d'emplois égal à zéro.

Sont comptabilisés dans la rubrique « Autres » les personnels des services délocalisés de la sécurité civile (unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile, centres de déminage, base d'avions et bases hélicoptères, établissements de soutien opérationnel et logistique).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
11 – Prévention et gestion de crises	140,00	137,00
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	2 230,00	2 214,50
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	39,00	32,60

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	70,00	70,30
Total	2 479,00	2 454,40
Transferts en gestion		0,00

La répartition par catégorie d'emplois au sein de chaque action est la suivante :

- l'action 11 « Prévention et gestion des crises » comprend 137 ETPT dont 13 personnels administratifs de catégorie A, 5 personnels administratifs de catégorie B, 6 de personnels administratifs de catégorie C, 19 personnels techniques et 94 personnels militaires ;
- l'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » comprend 2 215 ETPT dont 18 personnels administratifs de catégorie A, 18 personnels administratifs de catégorie B, 25 personnels administratifs de catégorie C, 428 personnels techniques, 1 297 personnels militaires, 63 ouvriers et ouvrières d'État, 72 personnels de la catégorie « Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale et 294 personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;
- l'action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » comprend 33 ETPT dont 12 personnels administratifs de catégorie A, 9 personnels administratifs de catégorie B, 8 personnels administratifs de catégorie C, 3 personnels techniques et 1 ouvrier d'État ;
- l'action 14 « Fonctionnement, soutien et logistique » comprend 70 ETPT dont 17 personnels administratifs de catégorie A, 11 personnels administratifs de catégorie B, 8 personnels administratifs de catégorie C, 22 personnels techniques, 9 personnels militaires, 2 ouvriers et ouvrières d'État et 1 personnel de la catégorie « hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement » de la police nationale.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 27

27 apprentis étaient sous contrat avec la sécurité civile sur la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Au 31 décembre 2020, la sécurité civile comptait 32 apprentis pour une consommation en ETPT annuel moyen de 24,75 ETPT.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaine est porté par le programme 216 "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur" de la mission "Administration générale et territoriale de l'État".

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	107 478 229	110 051 920	109 351 313

Sécurité civile

Programme n° 161 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Cotisations et contributions sociales	72 668 943	75 984 128	73 243 533
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	51 223 901	53 134 851	51 830 020
– Civils (y.c. ATI)	13 911 490	15 276 133	14 028 416
– Militaires	37 312 411	37 858 718	37 801 605
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	833 265		805 591
Autres cotisations	20 611 777	22 849 277	20 607 921
Prestations sociales et allocations diverses	189 325	147 581	126 849
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	180 336 497	186 183 629	182 721 695
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	129 112 595	133 048 778	130 891 675
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Pour mémoire, les taux de cotisations et contributions sociales appliqués en 2020 ont été les suivants :

- contribution employeur personnel militaire pour le CAS pensions : 126,07 %;
- contribution employeur personnel civil pour le CAS pensions : 74,28 %.

Le montant de l'allocation pour le retour à l'emploi exécuté au titre de l'année 2020 est de 65 232 € pour 13 personnels bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	123,54
Exécution 2019 hors CAS Pensions	129,11
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	-0,02
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,55
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,92
– Mesures de restructuration	-0,25
– Autres dépenses de masse salariale	-4,38
Impact du schéma d'emplois	0,06
EAP schéma d'emplois 2019	1,15
Schéma d'emplois 2020	-1,09
Mesures catégorielles	1,82
Mesures générales	0,09
Rebasage de la GIPA	0,09
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,29
GVT positif	0,97
GVT négatif	-0,68
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,65
Indemnisation des jours de CET	0,85
Mesures de restructurations	0,25
Autres rebasages	4,55
Autres variations des dépenses de personnel	-0,56

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,06
Autres variations	-0,50
Total	130,89

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 228 agents relevant du programme 161 pour un coût exécuté de 88 473,29 €.

Aucun montant n'a été exécuté au titre des mesures bas salaires.

Le GVT positif indiciaire est estimé à 1,46 % en 2020, ce qui représente une progression de la masse salariale, hors CAS pensions, de 0,97 M€, soit 0,74 % de la masse salariale hors CAS pensions exécutée en 2020. Le GVT positif indiciaire correspond au différentiel de la masse indiciaire des effectifs présents sur deux années consécutives (2019 et 2020).

Le GVT négatif (ou effet de noria) est estimé à -0,68 M€, soit 0,52 % de la masse salariale hors CAS pensions.

Le GVT solde est donc de 0,29 M€, soit 0,22 % de la masse salariale hors CAS pensions exécutée en 2020.

La ligne « Autres » de la rubrique « débasage de dépenses au profil atypique » du socle d'exécution 2020 (-4,38 M€) comprend :

- le versement des indemnités de service en campagne exécutées en 2019 à hauteur de -2,59 M€ ;
- l'indemnisation des astreintes exécutées en 2019 à hauteur de -2,22 M€ ;
- des rétablissements de crédits à hauteur de 1,20 M€ ;
- le remboursement au ministère des armées de -0,14 M€ au titre du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) ;
- l'indemnisation des heures supplémentaires des pilotes du groupement des moyens aériens et des corps d'encadrement et d'application de la police nationale à hauteur de -0,62 M€.

La ligne « autres » de la rubrique « Rebasage des dépenses au profil atypique » de l'exécution 2020 (+ 4,55 M€) comprend :

- le versement des indemnités de service en campagne exécutées en 2020 à hauteur de 2,46 M€ ;
- l'indemnisation des astreintes pour un montant de 1,72 M€ ;
- le remboursement au ministère des armées de 0,17 M€ au titre du protocole relatif à la participation des armées à la prévention et à la lutte contre les feux de forêts dans la zone Méditerranée (protocole Héphaïstos) pour 2019 ;
- des rétablissements de crédits à hauteur de -0,21 M€ ;
- l'indemnisation des heures supplémentaires des corps d'encadrement et d'application de la police nationale à hauteur de 0,21 M€ ;
- le versement d'une prime COVID pour 0,20 M€.

La ligne « dont autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » (-0,50 M€) comprend :

- la différence entre le remboursement des personnels mis à disposition au titre de 2020 et l'exécution 2019 pour 0,01 M€ ;
- l'économie relative à la suppression progressive de l'IECSG prévue par le décret n°2015-492 du 29 avril 2015 à hauteur de -0,05 M€ ;
- la rémunération des apprentis pour -0,18 M€ ;
- la différence entre le montant versé pour les indemnités de jury de secourisme et de concours en 2020 et l'exécution 2019 pour -0,05 M€ ;

Sécurité civile

Programme n° 161 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- la variation du versement de l'indemnité spéciale de sujétion à l'étranger entre 2020 et 2019 pour -0,18 M€ ;
- la prime compensant la hausse de la contribution sociale généralisée pour un montant de -0,02 M€ ;
- la variation de la prime d'engagement des personnels militaires entre 2019 et 2018 pour -0,08 M€ ;
- l'indemnité outre-mer des personnels militaires pour 0,06 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1174 – Personnels administratifs cat A	63 241	63 472	62 952	52 324	56 179	58 250
1175 – Personnels administratifs cat B	40 460	42 850	60 223	32 917	35 659	48 158
1176 – Personnels administratifs cat C	31 859	33 585	35 845	26 319	28 745	31 157
1162 – Personnels techniques	91 495	94 852	96 824	65 314	67 414	68 723
1164 – Militaires (hors gendarmes)	39 146	38 598	39 274	35 375	34 868	35 496
1165 – Ouvriers d'Etat	53 197	58 211	53 345	35 805	39 235	36 172
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	98 426	99 451	104 992	91 045	92 016	97 306
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	66 325	65 570	71 687	61 235	60 514	60 180

Les coûts moyens d'entrée et de sortie ont été calculés, pour les personnels civils, à partir des données anonymisées de l'infocentre des rémunérations INDIA Rému, et, pour les personnels militaires, d'après les données disponibles dans le SIRH de l'armée de terre CONCERTO.

En raison du faible nombre de personnels dans certaines catégories d'emplois, les coûts moyens sont assez fluctuants selon les catégories d'agents entrants et sortants et peuvent occasionner d'importantes variations suivant les années.

Pour les personnels administratifs de catégorie A, les personnels techniques et les personnels militaires, une hausse des coûts moyens d'entrée et de sortie est constatée entre la prévision et l'exécution, en raison notamment des arrivées et des départs de personnels plus gradés.

Pour le personnel administratif de catégorie B et les ouvriers d'États, une baisse des coûts moyens d'entrée est constatée entre la prévision et l'exécution. A l'inverse, les coûts moyens de sorties sont en hausse par rapport à la LFI pour 2020.

S'agissant des personnels actifs de la police nationale, la hausse des coûts d'entrées et de sorties s'explique par des départs de personnels plus gradés que prévu par rapport à la LFI pour 2020.

Le coût moyen global hors CAS pensions du programme, toutes catégories d'emplois confondus, s'élève à 51 326 €.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						7 405	11 108
Réexamen de l'IFSE (administratifs A, B et C et ISIC)	122	Personnels administratifs	Personnels administratifs et ingénieurs des systèmes	09-2019	8	7 405	11 108

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
		et techniques	d'information et de communication				
Mesures statutaires						611 101	611 101
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - administratifs et techniques		A, B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2020	12	26 017	26 017
Création d'emplois GRAF chez les IST dont postes HEA	1	Personnels techniques	Ingénieurs des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer	01-2020	12	3 168	3 168
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR)- CC/CCD	73	Personnels actifs de la police nationale	Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction	01-2020	12	30 408	30 408
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - officiers	122	Militaires	Officiers	01-2020	12	145 444	145 444
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR)- CEA	302	Personnels actifs de la police nationale	Corps d'encadrement et d'application	01-2020	12	112 602	112 602
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - sous-officiers	313	Militaires	Sous-officiers	01-2020	12	123 990	123 990
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) - militaires du rang	822	Militaires	Militaires du rang	01-2020	12	169 472	169 472
Mesures indemnitaires						1 204 035	1 204 035
Indemnité compensatrice de la baisse du taux de l'ISSP entre le grade de capitaine et de commandant	2	Personnels actifs de la police nationale	Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction	01-2020	12	720	720
Rénovation du dispositif de rémunération des praticiens	6	Militaires	Praticiens des armées	01-2020	12	11 175	11 175
Réexamen de l'IFSE (personnels des services techniques A, B et C et personnels des SIC B et C)	69	Personnels techniques	Corps des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et corps des systèmes d'information et de communication	01-2020	12	3 241	3 241
Reclassement des techniciens aéronautiques du groupement hélicoptères de la sécurité civile (GHSC)	75	Personnels techniques	Personnels techniques et aéronautiques	01-2020	12	20 655	20 655
Bonus exceptionnel collectif (filiales des systèmes d'information et de communication et des services techniques)	77	Personnels techniques	Corps des systèmes d'information et de communication et corps des services techniques de l'intérieur et de l'outre mer	01-2020	12	8 186	8 186
Création d'une indemnité de détachement opérationnel groupement avions de la sécurité civile (GASC)	80	Personnels techniques	Pilotes du GASC	01-2020	12	191 974	191 974
Revalorisation du référentiel des contrats	88	Personnels techniques	Contractuels	01-2020	12	20 636	20 636
Majoration de l'indemnité sujétion spéciale police (ISSP)	364	Personnels actifs de la police nationale	Tous	01-2020	12	116 032	116 032
Revalorisation de l'indemnité spéciale allouée au personnel des formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC)	1 399	Militaires	Tous	01-2020	12	831 416	831 416
Total						1 822 541	1 826 244

L'enveloppe catégorielle exécutée en 2020, représente pour les personnels affectés sur le programme au titre des mesures statutaires et indemnitaires, 1 822 541 € en hors CAS pensions. L'enveloppe catégorielle prévue en LFI était de 1 964 851 €, soit une différence de - 142 310 €.

Les mesures concernant les personnels administratifs et techniques et gérées par la direction des ressources humaines du ministère sont présentées dans le rapport annuel de performance du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Pour 2020, ces mesures catégorielles s'élèvent à 68 653 € pour les personnels affectés sur le programme 161 « Sécurité civile ».

Cinq mesures étaient prévues en PLF pour 2020 :

- la mise en œuvre du protocole parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) des administratifs et techniques prévue à hauteur de 26 017 €, a été exécutée au même montant ;
- le décroisement CAIOM/GRAF et la création d'emplois fonctionnels et postes HEA, prévu en LFI à hauteur de 5 869 €, a été exécuté pour un montant de 3 168 € ;
- le réexamen de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise des (personnels des services techniques A, B et C et personnels des SIC B et C) prévu à hauteur de 9 724 € a été exécuté à hauteur de 3 241 € ;
- la revalorisation du référentiel des contrats, prévue pour un montant de 20 636 €, a été exécutée au même montant ;
- le bonus exceptionnel collectif (filiales des systèmes d'information et de communication et des services techniques) prévu à hauteur de 8 186 €, a été exécuté au même montant.

Une mesure non inscrite en PLF pour 2020, car inconnue lors de la budgétisation, est également intervenue : le réexamen de l'IFSE (administratifs A, B, C et ISIC) pour un montant de 7 405 €.

Les mesures concernant les personnels actifs de la police nationale affectés sur le programme sont gérées par la direction des ressources et des compétences de la police nationale (DRCPN) du ministère et sont présentées dans le rapport annuel de performance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités ».

Les mesures exécutées s'élèvent à 259 762 €.

Quatre mesures étaient prévues en PLF pour 2020 :

- la mise en œuvre du protocole parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) des CC/CCD, prévue à hauteur de 67 423 €, a été exécutée pour un montant de 30 408 € ;
- la mise en œuvre du protocole parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) des CEA, prévue à hauteur de 174 293 €, a été exécutée pour un montant de 112 602 € ;
- la majoration de l'indemnité de sujétion spéciale police (ISSP) prévue à hauteur de 94 620 € a été exécutée pour un montant de 116 032 € ;
- l'indemnité compensatrice de la baisse du taux de l'ISSP entre le grade de capitaine et de commandant prévue, à hauteur de 119 323 €, a été exécutée pour un montant de 720 €. Le calcul initial avait été réévalué fortement à la baisse au début de l'année 2020 pour un montant estimatif de 1 800 € pour 5 ETP en lieu et place des 40 ETP prévus.

Les mesures concernant les personnels militaires de la sécurité civile gérées par le ministère des armées s'élèvent à 1 281 497 €.

Quatre mesures étaient prévues en PLF pour 2020 :

- la mise en œuvre du protocole PPCR des militaires du rang, prévue à hauteur de 137 801 €, a été exécutée pour un montant de 169 472 € ;
- la mise en œuvre du protocole PPCR des sous-officiers prévue, à hauteur de 116 019 €, a été exécutée pour un montant de 123 990 € ;
- la mise en œuvre du protocole PPCR des officiers, prévue à hauteur de 96 890 €, a été exécutée pour un montant de 145 444 € ;
- la revalorisation de l'indemnité spéciale allouée au personnel des ForMiSC, prévue à hauteur de 840 000 €, a été exécutée pour un montant de 831 416 €.

Une mesure non inscrite en PLF pour 2020, car inconnue lors de la budgétisation, est également intervenue : les mesures de nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) pour les praticiens, exécutées pour un montant de 11 175 €.

Les mesures décidées par le responsable du programme s'élèvent en 2020 à 212 629 €.

Ces mesures comprennent le reclassement des techniciens aéronautiques, prévu en PLF à hauteur de 58 051 € qui a été exécuté à hauteur de 20 655 € et la création d'une indemnité de détachement opérationnel GASC à hauteur de 191 974 €. Cette mesure non prévue en PLF pour 2020, car initialement prévue en PLF pour 2018 puis en PLF pour 2019, correspond à la poursuite et la fin de la mise en œuvre des mesures de la restructuration des moyens aériens de la sécurité civile.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Aucune dépense sociale en hors titre 2 n'a été effectuée en 2020 sur le programme 161, les crédits étant supportés par le programme 216 " Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ".

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

Les grands projets transversaux ont été transférés au programme 216 à la Direction du numérique.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 443 121 877	CP ouverts en 2020 * (P1) 393 543 060
AE engagées en 2020 (E2) 291 538 890	CP consommés en 2020 (P2) 372 639 869
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 80 243 306	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 134 822 144
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 71 339 681	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 237 817 725

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 414 843 234				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) -17 437 236				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 397 405 999	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 134 822 144	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 262 583 854
AE engagées en 2020 (E2) 291 538 890	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 237 817 725	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 53 721 165
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 316 305 019
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 147 137 224
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 169 167 795

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

La décrue des restes à payer se poursuit en 2020 sous le double effet :

- de l'échéancier du marché d'acquisition des avions multi-rôle
- de l'avancée du marché de MCO des avions de la DGSCGC.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

11 – Prévention et gestion de crises

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Prévention et gestion de crises	11 347 486	17 904 056	29 251 542	11 347 486	18 564 571	29 912 057
	11 126 913	23 248 794	34 375 707	11 126 913	19 785 337	30 912 250

L'action 11 « Prévention et gestion de crises » comprend :

- la veille, l'alerte et la gestion interministérielle des crises avec l'identification des risques et menaces potentiels, émergents ou avérés (menaces nucléaire, radiologique, biologique et chimique notamment) ;
- l'anticipation des crises (préparation et diffusion des plans d'alerte et d'intervention, conception d'exercices) ;
- l'action du CNCMFE et d'autres établissements publics ou associations concourant à la gestion de crise au titre de leur compétence techniques et scientifiques (centre national d'alerte aux tsunamis, Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS ou encore Météo France) ;
- la veille des événements de sécurité civile et la mobilisation des chaînes opérationnelles appropriées en cas de crise (activité du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) et de la cellule interministérielle de crises (CIC) lorsque celle-ci est activée) ;
- le développement et le fonctionnement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) ;
- la solidarité nationale, qui comprend les colonnes de renfort et les crédits d'extrême urgence. En cas de catastrophe majeure, les colonnes de renfort, composées de sapeurs-pompiers des SDIS, sont mises à disposition des préfets de zone de défense et de sécurité ou du COGIC, selon l'ampleur des sinistres : cette mobilisation est prise en charge financièrement par l'État. La DGSCGC en décide la constitution, le prépositionnement ou l'envoi, selon le principe de solidarité nationale. La DGSCGC gère par ailleurs les crédits d'extrême urgence, qui permettent, dans les premières heures ou les premiers jours d'une catastrophe, d'apporter aux sinistrés une première réponse de l'État ;
- la prévention opérationnelle et la protection des populations (chaînes de décontamination, véhicules de détection, d'identification et de prélèvement -VDIP- et soutien aux acteurs de la prévention des feux de forêt) ;
- l'activité opérationnelle (produits retardants, carburants des aéronefs et application du protocole Héphaïstos).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	11 347 486	11 126 913	11 347 486	11 126 913
Rémunérations d'activité	6 326 453	6 349 592	6 326 453	6 349 592
Cotisations et contributions sociales	5 007 006	4 760 024	5 007 006	4 760 024
Prestations sociales et allocations diverses	14 027	17 297	14 027	17 297
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	13 604 056	10 965 205	13 239 023	9 788 594
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 604 056	10 965 205	13 239 023	9 788 594

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement	560 000	1 994 619	1 585 548	2 285 369
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	560 000	1 948 863	1 585 548	1 923 941
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		45 756		361 429
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 740 000	10 288 970	3 740 000	7 711 374
Transferts aux ménages	50 000	73 100	50 000	73 100
Transferts aux entreprises		220 291		220 291
Transferts aux collectivités territoriales	500 000	4 855	500 000	4 855
Transferts aux autres collectivités	3 190 000	9 990 723	3 190 000	7 413 127
Total	29 251 542	34 375 707	29 912 057	30 912 250

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Activité des COZ, EMIZ (98 965 € en AE et 84 499 € en CP) :

Ces crédits permettent de couvrir les dépenses de soutien logistique, engagées par les services intervenant dans le cadre de la gestion des crises (formation spécifique, prise en charge des repas...) et restent comparables aux années précédentes.

Carburant des avions et des hélicoptères (6 596 894 € en AE et 6 596 894 € en CP) :

En 2020, à la suite d'un changement d'application informatique de suivi, le service des essences des armées (SEA) n'a pas été en mesure de faire une facturation détaillée depuis décembre 2019. La situation d'apurement au 1er décembre 2020 a occasionné un solde créditeur de 2,845 M€.

Néanmoins, le montant constaté ne reflète pas la réalité de la dépense 2020, le SEA n'ayant manifestement pas comptabilisé toutes les factures au titre de cet exercice. Une enveloppe de 9 M€ en AE et en CP était prévue au projet annuel de performances pour 2020.

CNCMFE-NRBC-E (- 143 543 € en AE et - 116 681 € en CP) :

En 2020, les actions menées par le centre se sont réparties ainsi :

	DGSCGC	DGPN	DGGN	Armées	Santé	Préfectures - autre
Formations	39	27	29	40	0	20
Entraînements	15	51	0	0	0	0

Les dépenses correspondent aux frais de fonctionnement courant, aux déplacements et aux actions de formations/entraînements. Les rétablissements de crédits sont calculés au *pro rata* du nombre de stagiaires adressés par les différentes directions générales et état-major dont la répartition est indiquée dans le tableau ci-dessus.

La crise sanitaire a perturbé profondément toutes les activités pédagogiques : 10 formations sur 25 ont dû être annulées. En ce qui concerne les entraînements interministériels zonaux, un seul sur les 13 programmés a pu se tenir, mais sous un format particulièrement réduit.

Le centre national civil et militaire de formation et d'entraînement aux événements de nature nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosive (CNCMFE-NRBCE) est un service à compétence nationale. Il s'appuie sur sept centres d'entraînement zonaux, il a pour mission d'assurer la formation et l'entraînement des personnels des trois ministères partenaires (Intérieur, Armées, Solidarité Santé). Son financement est assuré conjointement par ces mêmes partenaires, dans le cadre du protocole interministériel actualisé en août 2019.

Le CNCMFE est installé au sein des locaux de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) à Aix-en-Provence.

Le montant des rétablissements de crédits est, en 2020, supérieur au montant des dépenses réalisées dans l'exercice compte tenu d'une part, de la baisse d'activité induite par la crise sanitaire qui a réduit le volume de dépenses de

l'exercice et d'autre part du montant des remboursements des autres contributeurs qui se rapporte largement aux dépenses de l'année 2019. Un montant de 338 698€ en AE et en CP était prévu au projet annuel de performances pour 2020.

Colonnes de renfort (240 890 € en AE et 215 805 € en CP) :

En application de l'article L 742-11 du code de la sécurité intérieure, l'État prend en charge la mobilisation de ses propres moyens ainsi que l'engagement des moyens publics ou privés extérieurs au département, dès lors qu'ils ont été mobilisés par le représentant de l'État.

En 2020, les préfetures ont sollicité la DGSCGC pour le financement de dispositifs prévisionnels de secours destinés à sécuriser des rave-parties non déclarées. Dans ces situations d'urgence et en l'absence d'organisateur connu, le représentant de l'Etat intervient dans le cadre de ses pouvoirs de police pour assurer l'ordre, la salubrité et la tranquillité publique.

Par ailleurs, la DGSCGC a financé une partie des dépenses à la charge de la préfecture de Mayotte lors du passage du cyclone BELNA en 2019, ainsi que la mise en place d'un centre d'accueil et d'orientation des mineurs non accompagnés dans le département de Loire-Atlantique pour l'évacuation d'un squat en 2016, facture non présentée en son temps.

Exercices de gestion de crise (13 452 € en AE et 24 211 € en CP) :

Les préfetures ont sollicité la DGSCGC dans le cadre du soutien financier de leurs exercices de gestion de crise de façon moins importante en 2020 qu'en 2019 compte tenu des annulations d'exercices dues à la crise COVID-19. Ces exercices s'intègrent dans les consignes données aux préfetures par l'instruction du ministre de l'intérieur de janvier 2019 et des instructions interministérielles annuelles des exercices d'urgence nucléaire et radiologique.

Malgré le contexte sanitaire certains exercices nucléaires annulés au premier semestre 2020 ont pu être reportés au second semestre 2020, les autres en 2021.

L'écart de consommation des crédits entre les AE et les CP correspond à des charges à payer à hauteur de 7 485 € ainsi qu'à un retrait d'AE de -44 143 € à la suite de la clôture d'un engagement juridique de 2011 devenu obsolète ainsi qu'à une non consommation de 5 940 € en CP à la suite du report d'un exercice risque nucléaire.

Maintenance du RNA (38 633 € en AE et 40 269 € en CP) :

Depuis juillet 2015, le réseau national d'alerte (RNA) n'est plus opérationnel et les sirènes qui en relevaient ont soit été interconnectées au SAIP soit cédées aux communes soit démontées. Les crédits prévus à cet effet doivent permettre de prendre en charge les dépenses liées au démantèlement de sirènes qui n'ont pas été réutilisées dans le cadre du déploiement du SAIP et plus particulièrement celles pouvant présenter un danger dans leur environnement. Pour exemple, en 2020, la préfecture des Bouches-du-Rhône a lancé un plan de démontage de sirènes qui étaient installées à Marseille, plan qui sera poursuivi en 2021.

MCO du SAIP et dépenses du projet en T3 (627 389 € en AE et 70 501 € en CP) :

En 2020, ces crédits de fonctionnement ont été utilisés pour financer des actions de maintien en condition opérationnelle des matériels SAIP (sirènes, armoires de commande).

Produit retardant (2 621 588 € en AE et 2 620 093 € en CP) :

L'utilisation de produits retardants, notamment aériens, constitue un des piliers de la politique nationale de lutte contre les feux de forêts, et a un impact déterminant dans les bilans annuels, notamment en termes de surfaces brûlées. Ils sont utilisés sur les feux les plus dangereux afin d'assurer la protection des zones à fort enjeux, mais également dans le cadre du guet armé aérien afin de contenir les départs de feux naissants sur lesquels les moyens terrestres n'interviennent pas encore.

La consommation de retardant aérien au cours de la période estivale a été moitié moins importante que l'année précédente passant de plus de 1 500 tonnes en 2019 à moins de 850 tonnes en 2020. Les 31 commandes de retardant aérien vers le prestataire représentent un total de 1 061 tonnes. Le suivi des consommations de l'ensemble des pélicandromes métropolitains montre que le début de la campagne a été décalé à la semaine 29 (13 au 19 juillet), trois semaines plus tard qu'en 2019. En revanche, une fois la saison estivale démarrée, la consommation est en moyenne de 100 tonnes de retardant par semaine.

Même si les superficies méritent encore d'être consolidées, le bilan de l'année 2020 (12 000 ha de forêts ou d'espaces naturels) correspond à la moyenne décennale sur la période 2010 – 2019 (11 958 ha). Il concerne principalement la moitié Sud du pays (85 %) et plus particulièrement les 15 départements méditerranéens (60 % du bilan national).

On note un déséquilibre par rapport aux normales saisonnières. Traditionnellement faible, l'activité hivernale en zone Sud a été particulièrement élevée, notamment en Corse (3 500 ha). A l'inverse, alors que la majorité des surfaces brûlées en zone Sud-Ouest intervient au printemps, cette période a été relativement calme et l'essentiel du bilan 2020 a été réalisé en été.

Enfin, les feux d'espaces agricoles (5 000 ha environ), majoritairement localisés dans la moitié nord du pays, ont été beaucoup moins importants qu'en 2019 (estimés à 15 000 ha).

La consommation de retardant aérien (880 tonnes) est très en dessous de celle de 2019 (1 650 tonnes). Le budget alloué aux additifs retardant ainsi qu'à la maintenance des stations (2,6 M€) été consommé sans dépassement.

Subvention aux organismes de recherche et acteurs de la gestion de crise (7 089 € en AE et 7 089 € en CP) :

Une convention de remboursement des frais engagés dans le cadre du fonctionnement de la coordination nationale pour la sécurité des jeux et des grands événements sportifs (CNSJ) a été signée en mai 2019. Celle-ci prévoit que le budget de fonctionnement et d'investissement de cette CNSJ soit pris en charge à hauteur de 20% par la DGSCGC. Le montant de 7 089 € correspond à la quote-part 2020 de la DGSCGC et concerne l'achat de matériel informatique, sa maintenance, de mobiliers et de consommables.

Réponses aux risques (NRBCE, CAPINAV...) (863 848 € en AE et 245 915 € en CP) :

La DGSCGC, conformément aux recommandations du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, concourt au dispositif national de réponse aux crises, notamment celles qui mettraient en œuvre des matières nucléaires, biologiques, radiologiques, chimiques et explosives (NRBCE).

La doctrine interministérielle en la matière se base sur six situations-types du plan gouvernemental NRBC, prévoyant des crises de nature nucléaire, radiologique, biologique et chimique. Ces situations ont été déterminées afin de dimensionner les capacités à inscrire dans le contrat général interministériel (CGI) volet NRBC.

Validé en réunion interministérielle le 23 mai 2014, le CGI NRBC fixe à la DGSCGC des missions précises ainsi que des équipements associés qu'il lui revient d'acquérir d'ici fin 2019 afin d'assurer principalement la défense de 11 agglomérations prioritaires.

En 2020, diverses dépenses de fonctionnement ont été effectuées pour la mise en œuvre du contrat général interministériel, ce qu'a permis l'achat de lots de consommables divers, cagoules d'évacuation, matériels de détection biologiques.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CNCMFE-NRBC-E (29 906 € en AE et 29 906 € en CP) :

Ces dépenses correspondent à l'acquisition de véhicules qui relèvent du titre 5 alors que les crédits sont budgétés en dépenses de fonctionnement.

Projet SAIP T5 (1 792 685 € en AE et 2 144 118 € en CP) :

Les dépenses d'investissement du projet SAIP couvrent essentiellement l'achat de matériel ainsi que le déploiement du système d'alerte et d'information des populations par l'installation et le raccordement de nouvelles sirènes d'alerte des populations sur les zones prioritaires. En 2020, le contexte sanitaire n'a permis d'installer que 59 sirènes. Le nombre de sirènes installées et raccordées au SAIP atteint aujourd'hui 2052.

Subvention aux organismes de recherche et acteurs de la gestion de crise (7 448 € en AE et 7 448 € en CP) :

Une convention de remboursement des frais engagés dans le cadre du fonctionnement de la coordination nationale pour la sécurité des jeux et des grands événements sportifs (CNSJ) a été signée en mai 2019. Celle-ci prévoit que le budget de fonctionnement et d'investissement de cette CNSJ soit pris en charge à hauteur de 20% par la DGSCGC. Le montant de 7 448 € correspond à la quote-part 2020 de la DGSCGC et concerne l'achat de matériel informatique, sa maintenance, de mobiliers et de consommables.

Réponses aux risques (NRBCE, CAPINAV...) (164 580 € en AE et 103 898 € en CP) :

Pour 2020, l'effort financier de la DGSCGC en la matière et au titre du contrat général interministériel a permis l'achat d'un robot, d'un drone, de détecteurs divers (A4PC, Gaz et PCR Covid).

DEPENSES D'INTERVENTION

Actions de prévention des feux de forêt (555 544 € en AE et 555 544 € en CP) :

En complément de son action opérationnelle, l'État participe financièrement à diverses actions de prévention des feux de forêt :

- par des subventions à l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne- Entente VALABRE. Ces subventions permettent d'indemniser les mises à disposition de personnels assurant des permanences opérationnelles, de soutenir les actions de formation des responsables d'intervention « feux de forêt » et d'appuyer les actions de prévention, d'information et de recherche réalisées par l'Entente ;
- par une subvention (pour le développement des systèmes d'information géographique (SIG) « défense de la forêt contre l'incendie » réalisés en zones sud et sud-ouest, qui apportent une plus-value déterminante à l'appréciation des risques et à la capitalisation des données sur le risque « feu de forêt ».

Colonnes de renfort (9 161 326 € en AE et 6 583 730 € en CP) :

Le montant des crédits mobilisés est directement fonction du niveau de l'activité opérationnelle, et en particulier de l'importance de la saison feux de forêt et des crises nécessitant l'engagement de moyens (inondations majeures notamment). Il est donc susceptible de variations considérables.

Les colonnes de renfort « feux de forêt » ont principalement été engagées dans les départements méditerranéens au cours des mois d'août et de février. En 2020, le budget consacré à ces renforts est de 4,2 M€.

L'hiver 2019 - 2020 est le plus doux depuis le début du XX^e siècle avec une anomalie de température moyenne de +2,7 °C (+3,6 °C pour le mois de février).

Dans ces conditions, la végétation morte ou en dormance (hiver) a été soumise à un fort risque d'incendie, accentué par une absence de pluie au cours des 10 à 20 jours précédents.

Événements climatiques notables, deux tempêtes ont traversé le pays à une semaine d'intervalle (Hervé les 3 et 4 février puis Ciara les 10 et 11 février).

L'été 2020 a été chaud et très sec sur de nombreuses régions métropolitaines, particulièrement dans le quart Nord-Est où les anomalies de température et de précipitation ont été marquées.

La tempête Alex a le 1er octobre touché côte de la Bretagne avant d'affecter durement le 2 octobre le sud-est de la France où elle a causé d'importants dégâts de par des pluies diluviennes.

L'écart entre les AE et les CP s'explique par l'engagement des dépenses pour les tests COVID-19 réalisés dans les aéroports d'Île-de-France.

Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques (73 100 € en AE et 73 100 € en CP) :

Dans l'immédiat après crise, et afin de répondre rapidement aux besoins des sinistrés, l'État dispose, au titre de la solidarité nationale, de crédits d'extrême urgence pour aider financièrement les sinistrés à faire face à leurs besoins immédiats.

Les crédits non pilotables du fait de leur objet, aide d'urgence aux sinistrés de catastrophes, ont été notamment sollicités pour les inondations du Var. Il s'agit d'une aide forfaitaire dont le montant accordé par le préfet est discrétionnaire, les DDFIP procèdent aux paiements aux particuliers puis la DGSCGC procède parallèlement à une délégation de crédits destinée aux remboursements des avances effectuées par les DDFIP.

Subvention aux organismes de recherche et acteurs de la gestion de crise (499 000 € en AE et 499 000 € en CP) :

Ces crédits sont destinés à permettre le versement de subventions à des organismes qui participent, du fait de leur expertise scientifique et de leur savoir-faire, à la préparation, à la prévention et à la gestion des crises en France et à l'étranger.

La sous-direction de la préparation à la gestion des crises (SDPGC) assure ainsi le suivi de sept conventions avec quatre partenaires extérieurs (établissements publics, associations) :

- cinq pour la mise à disposition des expertises métiers en matière de gestion de crise/ prévention des risques (formation, RETEX, sensibilisation, planification) en ce qui concerne les risques littoral et portuaire, climatiques, sismiques et industriels ;
- un dans le cadre du déploiement des systèmes mis en œuvre pour les dispositifs de vigilance et d'alerte climatique et tellurique (SHOM/ CENALT).

Une subvention exceptionnelle a été versée au BMPM pour renforcer les capacités de détection COVID et également à l'Entente pour soutenir ses activités et conserver ses capacités.

Enfin, le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BGRM) a bénéficié d'une subvention dans le cadre de l'instruction des demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle formulée par les communes au titre des dégâts provoqués par les phénomènes de mouvements de terrain et d'inondations par remontée de nappe phréatique. Cette subvention couvre une partie des frais engagés par le BGRM pour réaliser les rapports d'expertise nécessaires au traitement des dossiers.

ACTION

12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	167 644 740	155 349 897	322 994 637	167 644 740	181 344 167	348 988 907
	164 401 418	106 983 311	271 384 729	164 401 418	191 434 567	355 835 985

L'action 12 « Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux » regroupe les moyens nationaux que l'État met à la disposition de la population, au quotidien ou lors de catastrophes majeures tant naturelles que technologiques. Elle recouvre les crédits nécessaires à leur préparation opérationnelle et à leur emploi. En 2020 les priorités se sont inscrites dans la continuité des années précédentes à savoir la mise en œuvre de trois leviers d'action : le développement des synergies entre moyens nationaux, l'adaptation de la carte et des doctrines d'emplois des moyens nationaux et le développement des partenariats. Le plan d'équipement a été poursuivi, avec notamment la commande en 2018 de six avions multi-rôles dont le premier a été livré en 2019, le deuxième en 2020, et le troisième a été livré en février 2021 (livraison repoussée de novembre 2020 à février 2021 du fait de la situation sanitaire).

L'action 12 est structurée en cinq sous-actions représentatives des différentes catégories d'interventions opérationnelles qui concourent à la politique interministérielle de sécurité civile.

La sous-action 1 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens – Avions » recouvre le périmètre des avions de la base de la sécurité civile (12 bombardiers d'eau amphibies Canadair CL 415, quatre avions polyvalents bombardiers d'eau Dash 8 Q 400, et trois avions d'investigation, de coordination et de liaison Beechcraft King 200. Il est rappelé que la flotte des Trackers n'a pas volé en 2020 et qu'elle ne sera plus utilisée pour des raisons de sécurité aérienne).

L'État, à travers la DGSCGC, a pourvu au maintien en condition opérationnelle des équipages et des aéronefs. Les moyens aériens nationaux de lutte contre les feux de forêts ont été mis, pour emploi, à la disposition des préfets de zone de défense et de sécurité et plus particulièrement les préfets des zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est et Sud-Ouest dans les conditions habituelles. Le Beechcraft 98 équipé d'un système de boule optronique a été reseté à l'automne 2020. Une expérimentation est prévue au premier trimestre 2021.

La sous-action 2 « Préparation et intervention des moyens nationaux terrestres » englobe l'ensemble du spectre des missions des formations militaires de la sécurité civile (ForMiSC). Les trois unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC) constituent les renforts nationaux terrestres de la sécurité civile. Ils maintiennent chaque jour 262 militaires en astreinte immédiate. Ils sont engagés sur tout type de catastrophes (feux de forêt, catastrophes

naturelles et technologiques, crises sanitaires, assistance aux populations et participation à la gestion de crise) en France ou à l'étranger. En période estivale, de fin juin à fin septembre, les FORMISC déploient plus de 500 personnels dans le cadre de la campagne contre les Feux de Forêt annuels en mettant en œuvre un groupement opérationnel de lutte contre les feux de forêts (GOLFF) tout en maintenant une réponse opérationnelle pour tout autre événement national ou international.

La sous-action 3 « Préparation et intervention des moyens nationaux aériens - Hélicoptères » présente l'activité de secours à la personne par hélicoptère en milieux difficiles (littoral, montagne). Sa mise en œuvre s'appuie sur le groupement d'hélicoptères de la sécurité civile (GHSC, situé à Nîmes) chargé de pourvoir au soutien, à la préparation et à la formation des équipages, à la maintenance de premier et deuxième niveaux des appareils et, sur les 23 bases opérationnelles en métropole et outre-mer, à la mise à disposition permanente des moyens de secours héliportés. Les hélicoptères de la sécurité civile ont réalisé un nombre de missions inférieur d'environ 8 % à l'activité de l'année 2019. Cette réduction est due essentiellement à la crise COVID lors du confinement et à la baisse importante des activités de secours de l'ensemble des bases sur ces deux mois. Cette baisse est également liée au non armement du détachement de Mende (environ 150 missions) durant les mois de juillet et août et à la mise en veille du détachement de Melun durant cette même période dus à l'insuffisance de machines pour armer l'ensemble des détachements estivaux. Les événements majeurs de l'année 2020 sont également : l'accident de l'appareil de Pau lors d'un secours montagne dans les Pyrénées en juin qui a entraîné son indisponibilité pendant plusieurs mois, la participation d'une partie des bases hélicoptères aux EVASAN COVID pour un volume de 484 missions sur l'année 2020 (575 heures de vol), la projection de l'hélicoptère de Quimper vers les Antilles avec le porte-hélicoptères « DIXMUDE » dans le cadre de l'opération de soutien aux Antilles durant l'épidémie de COVID et la participation plusieurs hélicoptères (jusqu'à 6 au maximum en simultané) durant plus deux semaines suite à la tempête Alex de fin d'année dans la vallée de la Roya (plus de 350 heures de vol). A noter également comme événements marquants, l'achat de deux hélicoptères dans le cadre du plan de relance pour compléter la flotte hélicoptères du GHSC avec une notification le 29/10/2020 du marché DGA d'acquisition de deux H145D3 pour 32 M€ livrable en fin d'année 2021 pour une mise en service opérationnel en 2022, ainsi que la location de deux hélicoptères bombardiers d'eau (HBE) avec équipages pour la saison feu 2020 suite à l'arrêt anticipé de vol des Trackers au début de l'année 2020.

La sous-action 4 « Préparation et intervention des moyens nationaux du déminage » englobe les missions de collecte, de neutralisation et de destruction des munitions de guerre, les interventions sur objets suspects, l'assistance aux services d'intervention spécialisés (RAID, GIGN, BRI, DGSi...) dans le cadre de la lutte antiterroriste, la sécurisation des voyages officiels ainsi que l'expertise au bénéfice des autorités judiciaires ou la réalisation de formation de services spécialisés français ou étrangers. Pour assurer ces différentes missions et être en mesure de les exercer de manière adéquate sur l'ensemble du territoire, les 25 centres de déminage, le centre de formation et de soutien et le centre de stockage de munitions chimiques se sont attachés à remplir deux objectifs : réduire les stocks de munitions et intervenir dans les meilleurs délais sur les objets suspects notamment dans le cadre de la lutte antiterroriste. En 2020, le niveau de l'action des démineurs est resté stable par rapport à 2019.

La sous-action 5 « Préparation et intervention des moyens nationaux de soutien » regroupe l'ensemble des moyens mis en œuvre mutualisés au sein des moyens nationaux. Il s'agit d'apporter une réponse adaptée lors du déroulement de crises, tout en maximisant le recours aux synergies internes aux moyens nationaux. Cette sous-action porte notamment les dépenses relatives à l'immobilier et la réserve nationale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	167 644 740	164 401 418	167 644 740	164 401 418
Rémunérations d'activité	99 263 819	98 336 867	99 263 819	98 336 867
Cotisations et contributions sociales	68 329 110	66 057 675	68 329 110	66 057 675
Prestations sociales et allocations diverses	51 811	6 876	51 811	6 876

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	120 861 316	66 645 578	92 155 491	98 291 581
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	120 861 316	66 645 578	92 155 491	98 291 581
Titre 5 : Dépenses d'investissement	34 488 581	40 337 733	89 188 676	93 142 986
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	34 488 581	40 337 733	89 188 676	93 142 986
Total	322 994 637	271 384 729	348 988 907	355 835 985

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Gestion de crise / grands rassemblements (6 640 982 € en AE et 6 555 017 € en CP) :

Il s'agit principalement :

- des coûts d'engagement pour les missions à l'étranger, à hauteur de 2 825 164 € AE et CP ;
- des achats des tests rapides antigéniques destinés aux contrôles dans les ports et aéroports (3 182 614 € AE et CP) ;
- de l'équipement des préleveurs des centres de tests dans les ports et aéroports (218 548 € AE).

Maintenance des aéronefs (30 412 761 € en AE et 63 588 696 € en CP) :

Le montant inscrit en projet annuel de performances pour 2020 s'élevant à 102,5 M€ en AE et 72,3 M€ en CP, plusieurs raisons expliquent le décalage entre la prévision et la réalisation :

- une saison feux de forêt d'une intensité inférieure à la moyenne des années précédentes ;
- une flotte d'avions réduite par le retrait du service des Tracker ;
- le report du protocole transactionnel correspondant à cet arrêt prématuré ;
- la clôture tardive d'un engagement juridique ancien a artificiellement diminué la consommation des AE (3,6M€) ;
- le report à 2021 de la notification du marché concernant les hélicoptères à laquelle a été substitué un avenant couvrant la fin de l'exercice 2020 ;
- un rattrapage en 2020 du report de facturation structurel pour anticiper la fin du marché AIRBUS pour la MCO des hélicoptères.

Location d'aéronefs pour soutien aux sinistrés des inondations (1 175 760 € en AE) :

Un hélicoptère a été loué pour maintenir le soutien aux sinistrés des inondations à la suite du passage de la tempête Alex dans la vallée de la Roya (Alpes-Maritimes). Cette dépense n'avait pas été programmée, l'impact de cette dépense en CP se traduira sur l'exercice 2021 au cours duquel le marché de location a dû être prolongé

Location d'aéronefs bombardiers d'eau (2 436 720 € en AE et 2 436 720 € en CP) :

Afin de préserver la capacité d'intervention dans la lutte contre les feux de forêt malgré l'arrêt de la flotte des Tracker, deux hélicoptères bombardiers d'eau ont été loués pendant la saison 2020. Cette dépense n'avait pas été programmée.

Taxes aéronautiques (455 994 € en AE et 452 006 € en CP) :

La dépense est conforme à la programmation même si le contentieux en cours avec l'un des gestionnaires d'aéroports utilisés par les moyens aériens de la sécurité civile reste pendant pour un montant de l'ordre de 700 K€.

Coopération au profit de tiers avions (16 034 € en AE et 19 436 € en CP) :

Cette dépense a été conforme à la programmation.

Carburant des véhicules terrestres (740 653 € en AE et 1 409 256 € en CP) :

Il s'agit du paiement d'une partie du carburant de l'ensemble du parc automobile de la DGSCGC qui comprend une très large majorité de véhicules à vocation opérationnelle et un parc de poids lourds (camions citernes de lutte contre les feux de forêts) important.

Ces dépenses de carburant ont été imputées par erreur sur l'action 12 alors qu'elles auraient dû être imputées en totalité sur l'action 14. Au total, les dépenses de carburant mal imputées et celles correctement imputées sur l'action 14 s'élèvent à 1 421 404 € en AE et 2 060 307 € en CP.

MCO des véhicules et matériels majeurs (1 926 063 € en AE et 1 943 182 € en CP) :

Ces crédits ont permis d'assurer le maintien en condition opérationnelle des véhicules, des équipements spécifiques et des robots des trois groupements opérationnels de la sous-direction des moyens nationaux. Ils permettent également de doter en outillage les ateliers automobiles notamment des établissements de soutien (ES).

Dépenses de fonctionnement subséquentes à la modernisation et à l'équipement des aéronefs (1 782 € en AE et 57 929 € en CP) :

Il s'agit de la réfection de la peinture d'un avion ainsi que du paiement d'intérêts moratoires.

Dépenses de fonctionnement subséquentes à l'acquisition d'aéronefs, notamment intérêts moratoires (272 561 € en AE et 1 246 € en CP) :

Il s'agit des dépenses non immobilisables induites par les achats d'aéronefs :

- dépenses de MCO intégrées au marché d'acquisition ;
- paiement des intérêts moratoires.

Dépenses de fonctionnement subséquentes aux équipements terrestres des moyens nationaux et matériels non immobilisables (2 468 448 € en AE et 1 699 182 € en CP) :

Il s'agit essentiellement de dépenses en équipements de protection ou de détection NRBC, d'achat de matériels spécialisés contre les feux de forêts, de traitement de l'eau, de lutte contre les inondations. Sont aussi comptabilisés dans cette rubrique les achats en matériels des services médicaux d'unité, équipement des ateliers, matériels de restauration des cercles des trois UIISC, matériels HSCT, petits matériels techniques pour le déminage.

ESCRIM Fonctionnement (192 017 € en AE et 163 477 € en CP) :

Il s'agit des dépenses de maintien en condition de l'élément d'intervention médicalisée mis en œuvre conjointement par le SDIS30 et le GMNT (UIISC 7). Les dépenses de fonctionnement recouvrent : des vacances de sapeurs-pompiers du SDIS30 (maintien en condition du matériel et un exercice annuel), le contrôle et les réparations des matériels du détachement d'appui chirurgical et des produits de santé. En 2020, le déploiement de l'ESCRIM en Guyane pour répondre à la crise de la Covid-19 a entraîné une augmentation des dépenses de réparation et de produits de santé. L'exercice annuel prévu n'a pas été réalisé et la majeure partie des frais de vacation a été comptabilisée dans l'activité colonnes de renfort.

Fonctionnement courant des sites délocalisés des moyens nationaux (7 242 383 € en AE et 6 987 792 € en CP) :

Ces crédits couvrent les dépenses d'achat de fournitures courantes, les besoins de fournitures informatiques, les frais de mission et diverses prestations nécessaires à l'exploitation des moyens aériens. Ces crédits permettent également de payer les dépenses de fonctionnement des trois UIISC, qui comprennent l'achat de fournitures courantes, l'alimentation, les contrats tels que ceux de maintenance, de vérification périodique ou d'enlèvement des déchets, les frais de déplacement, les changements de résidence, les garanties des loyers, les commandes auprès du service du commissariat des armées (rations de combats) et des remboursements de soins auprès du service de santé des armées. Ces crédits correspondent enfin aux dépenses au profit des 25 implantations territoriales du déminage, du centre de formation et de soutien, du centre de stockage de munitions chimiques et des trois établissements de soutien opérationnel et logistique (ESOL), dans le périmètre suivant : contrats obligatoires, petit outillage et consommables courants, frais de déplacements et les dépenses de soutien des services délocalisés.

Formation et sécurité du personnel (1 743 587 € en AE et 1 833 177 € en CP) :

Ces crédits couvrent le paiement des formations de maintien des compétences au profit des pilotes, des démineurs, des militaires des FORMISC et des agents des ESOL afin de permettre l'exécution des missions en toute sécurité. La

plupart des formations opérationnelles répondent à des exigences réglementaires ou de sécurité. Cette ligne budgétaire supporte également les frais de déplacements afférents à l'activité de formation (stagiaires et formateurs). La crise sanitaire a entraîné le report d'une partie des formations prévues. Le montant prévu en projet annuel de performances pour 2020 s'élevait à 1,1 M€ en AE et en CP.

Habillement (1 750 850 € en AE et 1 718 509 € en CP) :

Ces crédits sont consacrés principalement à l'habillement des personnels des ForMiSC dont le renouvellement des effets individuels, notamment les équipements de protection individuelle (EPI) qui constituent environ 70 % des dépenses. Cette enveloppe assure aussi le renouvellement du couchage, du campement et de l'ameublement de la troupe par des acquisitions réalisées en partie auprès des Armées. L'enveloppe 2020 a permis de finaliser le plan d'équipement en ensembles thermostables nouvelle gamme (haut et bas) des sapeurs-sauveteurs des FORMISC.

Interventions UIISC (290 821 € en AE et 284 583 € en CP) :

Il s'agit des dépenses de fonctionnement en opération sur le territoire national ou hors métropole ainsi que des frais de déplacements correspondants. Elles n'intègrent pas les dépenses de carburant, de péages et des déplacements par avion qui sont centralisés, de même que l'achat des rations de combats et l'eau consommées par les unités qui sont des produits stockés. La majorité des dépenses d'intervention 2020 a été exécutée dans le cadre de la mission d'assistance au Liban et dans les Alpes-Maritimes après le passage de la tempête ALEX.

Réserve nationale fonctionnement (618 203 € en AE et 293 057 € en CP) :

Il s'agit des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des produits et matériels consommables mis à disposition des populations à risques. Une partie de la ressource est consacrée à la modernisation des conditions d'entreposage des matériels, en métropole dans les ESOL et outre-mer. En 2020, les achats réalisés ont été ciblés en fonction de la crise sanitaire. En plus du renouvellement habituel en kits de couchage d'urgence et tentes, la RN a acquis et stocké des masques notamment FFP2 à destination du monde des secours.

Neutralisation des engins explosifs (1 004 560 € en AE et 973 680 € en CP) :

Les dépenses de neutralisation des engins explosifs sont légèrement supérieures à la programmation (400 000€ en AE et en CP). Les achats ont permis de constituer des stocks d'explosifs et de poursuivre les destructions (475 tonnes entre le 1er janvier et le 1er décembre) qui ont pu rester supérieures à la collecte (375 tonnes).

Équipement de protection individuel du déminage (558 684 € en AE et 326 273 € en CP) :

Les dépenses ont permis de poursuivre le renouvellement des dotations (tenues de décontamination, gants de protection, casque et bouchon anti-bruit).

Dépenses immobilières T3 subséquentes aux travaux immobiliers (750 926 € en AE et 799 054 € en CP) :

Ces dépenses sont connexes aux investissements immobiliers pour les sites des moyens nationaux.

Loyers (1 114 344 € en AE et 607 195 € en CP) :

Pour les FORMISC, il s'agit du paiement de loyers en France (coût de la vacance de logement à Brignoles et baux de logements cadres célibataires à Nogent-Le-Rotrou) et des baux signés par les bureaux des logements militaires outre-mer pour les familles du personnel FORMISC affecté en EMIZ/COZ. La dépense est stable à 200 K€/an.

L'essentiel des dépenses est destiné aux implantations des services opérationnels (centres de déminage et bases hélicoptères) dans des sites où la DGSCGC ne dispose pas de locaux en propre. L'année 2020 est marquée par des renouvellements de baux pour les implantations au sein des aéroports parisiens pour une durée de 5 ans. Un montant de 409 408€ en AE et 509 408€ en CP était prévu en projet annuel de performances pour 2020.

Entretien courant des bâtiments (1 499 625 € en AE et 1 539 328 € en CP) :

Ces crédits sont utilisés pour les travaux préventifs et curatifs, les mises aux normes réglementaires, avec comme objectifs de fond, la sécurité des personnels et l'entretien du patrimoine. Le vieillissement du parc immobilier entraîne un accroissement des coûts de la maintenance courante. Un montant de 1,2 M€ en AE et en CP était prévu en projet annuel de performances pour 2020.

Autres dépenses immobilières de l'occupant (3 320 363 € en AE et 4 595 449 € en CP) :

Cette dépense est nettement supérieure à la prévision de 2,2 M€ en AE et 3,6 M€ en CP.

Si les dépenses de fluide ont été mieux contenues, les économies liées au confinement n'ont pas permis de maîtriser complètement les autres coûts. Les volets sécurisation des sites et petits entretien (nettoyage, espaces verts...) pèsent de façon structurelle.

Dépenses informatiques et télécom mutualisées (sac à dos numérique) (11 458 € en AE et 7 337 € en CP) :

Ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action 14.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT**Acquisition d'hélicoptères (24 135 799 € en AE et 15 991 557 € en CP) :**

Les pertes d'appareils (comme dans l'accident du 1er décembre 2019 près de Marignane) induisent une tension très forte sur la flotte d'hélicoptères et certains détachements n'ont pas pu être assurés en 2020.

Les crédits ouverts en loi de finances rectificative dans le cadre du plan de relance ont permis de passer commande de deux hélicoptères. Cette acquisition permettra d'améliorer la rotation des appareils et donc le maintien opérationnel de l'ensemble des bases hélicoptères et des détachements.

Acquisition d'avions (1 828 118 € en AE et 65 599 498 € en CP) :

Cette dépense est conforme au plan d'acomptage du marché d'acquisition des six avions Dash conclu en janvier 2018.

Modernisation et équipement des aéronefs (75 525 € en AE et 2 920 272 € en CP) :

La rénovation avionique des hélicoptères n'a pu être menée conformément à la programmation de 15,0 M€ en AE et 5,2 M€ en CP en raison de la crise sanitaire aux conséquences de laquelle s'est ajoutée l'indisponibilité pendant une longue période de l'hélicoptère accidenté en juin dans les Pyrénées.

Le programme GNSS/LPV (modernisation de l'avionique) des canadiens CL415 a dû être reporté.

Modernisation et équipement terrestre des moyens nationaux (6 276 605 € en AE et 5 642 289 € en CP) :

Moins significative qu'en 2019, l'exécution 2020 a permis de renouveler partiellement les véhicules majeurs des FORMISC tout en les modernisant par l'acquisition de véhicules de lutte contre les feux de forêts CCF 8000 et les camions ravitailleurs associés CCGC 14500. L'effort a aussi porté sur le renouvellement en véhicules non spécialisés (fourgons logistiques notamment).

Pour le groupement d'intervention du déminage, ces crédits ont notamment permis d'acquérir onze véhicules à destination des centres de déminage, un chariot télescopique et une pelle 15 tonnes. Le montant prévu en projet annuel de performances pour 2020 était de 11,4 M€ en AE et en CP.

Réserve nationale Investissement (183 287 € en AE et 199 062 € en CP) :

Les dépenses en investissement de la Réserve nationale ont été limitées. La crise sanitaire a imposé des dépenses en consommables ciblées. Les investissements 2020 se sont limités à l'achat d'un chariot élévateur, de groupes électrogènes, motos pompes et tentes collectives.

ESCRIM Investissement (13 550 € en CP) :

Le déploiement en Guyane, n'a pas permis de réaliser la totalité de la prévision budgétaire en investissement (80 K€). En dehors de 13 K€ investis dans l'acquisition d'un équipement de stérilisation de bloc opératoire, les ressources ont été utilisées au remplacement ou la réparation des matériels, achats intégrés dans les dépenses de fonctionnement.

Immobilier des sites délocalisés des moyens nationaux (7 838 398 € en AE et 2 776 77 € en CP) :

Ces crédits d'investissement sont destinés aux engagements et aux paiements des contrats d'étude et de travaux pour les opérations d'ampleur de la direction générale, pilotées par la DEPAFI.

Cette dotation vise à assurer les capacités d'intervention des UIISC et améliorer leurs conditions de vie. Elle sert également pour le maintien en condition opérationnelle (entretien lourd) de tous les sites de la SDMN (isolation, remplacement de portes de hangar, ...) et remédie aux défauts constatés sur le parking de Nîmes-Garons. Enfin, pour

le déminage, elle permet la mise aux normes des sites de stockage, la création de sites de destruction et l'agrandissement de zones vie.

Ces crédits ont été plus particulièrement consacrés aux chantiers suivants durant l'année 2020 :

- la création ou la rénovation de la zone vie des centres de déminage de Lyon et de Metz/Orny, ainsi qu'aux études pour ceux d'Ajaccio, Toulouse et Versailles. En revanche, le projet pour le centre de Strasbourg a dû être reporté ;
- les études pour la mise aux normes des zones de stockage des centres de déminage de Metz et d'Arras (Vimy et Cléry sur Somme).

ACTION

13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
13 – Soutien aux acteurs de la sécurité civile	2 551 300	128 976 105	131 527 405	2 551 300	128 976 105	131 527 405
	2 628 062	155 364 642	157 992 704	2 628 062	155 729 714	158 357 776

L'action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile » correspond aux activités de coordination et de formation des autres acteurs de sécurité civile (services d'incendie et de secours -SIS- et associations agréées de sécurité civile).

La coordination des autres acteurs de la sécurité civile comprend :

- la définition des compétences et des niveaux de formation, notamment les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, ainsi que les préconisations techniques relatives aux engins et matériels d'intervention ;
- la gestion des carrières des officiers de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- l'harmonisation nationale de l'organisation et du fonctionnement des SDIS ;
- l'animation de la politique nationale en faveur du volontariat des sapeurs-pompiers ;
- l'agrément des associations qui concourent à la sécurité civile ;
- la promotion des réserves communales de sécurité civile ;
- la participation de l'État aux dépenses des services d'incendie de la ville de Paris (brigade de sapeurs-pompiers de Paris, BSPP) ;
- la participation de l'État au fonctionnement du centre national relais (CNR 114) ;
- la réglementation de construction relative à la prévention des incendies dans les bâtiments.

Le ministère de l'intérieur contribue également au financement de l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) aux côtés du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et des SDIS.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 551 300	2 628 062	2 551 300	2 628 062
Rémunérations d'activité	1 703 383	1 753 662	1 703 383	1 753 662

Sécurité civile

Programme n° 161 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Cotisations et contributions sociales	836 183	858 884	836 183	858 884
Prestations sociales et allocations diverses	11 734	15 515	11 734	15 515
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 401 709	15 494 597	14 401 709	15 495 429
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 251 709	12 427 302	11 251 709	12 428 134
Subventions pour charges de service public	3 150 000	3 067 295	3 150 000	3 067 295
Titre 6 : Dépenses d'intervention	108 520 876	133 970 525	108 520 876	134 334 765
Transferts aux ménages	16 750 000	15 905 916	16 750 000	15 905 916
Transferts aux collectivités territoriales	87 316 082	91 955 054	87 316 082	91 964 529
Transferts aux autres collectivités	4 454 794	26 109 555	4 454 794	26 464 321
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	6 053 520	5 899 520	6 053 520	5 899 520
Dotations en fonds propres	6 053 520	5 899 520	6 053 520	5 899 520
Total	131 527 405	157 992 704	131 527 405	158 357 776

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (3 495 € en AE et 254 860 € en CP) :**

Une dotation destinée à appuyer les équipements structurants des services d'incendie et de secours a été créée par l'article 17 de la loi n° 2016-1867 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires.

Cette année, l'effort a été porté sur le suivi des projets déjà lancés et la réduction des restes à payer du programme. Cela explique le faible niveau de consommation de l'enveloppe de 3,2 M€ en AE et en CP inscrite au projet annuel de performances pour 2020.

Fonctionnement de l'INPT (- 12 843 en AE et 0 € en CP) :

Il s'agit d'une erreur d'imputation lors d'une opération de régularisation : l'ensemble des crédits et des dépenses a été transféré au programme 216.

SCSP NEXSIS (3 067 295 € en AE et 3 067 295 € en CP) :

Le projet "NexSIS 18-112", système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile est porté par l'agence du numérique de la sécurité civile (cf. volet opérateur du RAP) qui touche à ce titre une subvention pour charge de service public.

La dépense s'avère légèrement inférieure à la prévision du fait de l'application de la réserve de précaution.

Personnel mis à disposition par les SDIS et la BSPP et le BMPM (11 404 299 € en AE et 11 092 153 € en CP) :

Le dépassement de la prévision inscrite en PLF s'explique en partie par la résorption des retards de paiement des années précédentes résultant des délais de facturation des SDIS et des contraintes liées à la crise sanitaire.

Par ailleurs, le niveau de crédits arbitrés dès 2017 dans le cadre du quinquennal ne permet pas de financer la hausse des dépenses constatées pour l'emploi des sapeurs-pompiers mis à disposition au sein de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. Leur compétence technique et opérationnelle est cependant indispensable à la structure et permet aussi d'armer les états-majors de zone de défense au bénéfice des zones.

Maintenance des aéronefs - erreur d'imputation (action 12) (55 € en AE et 91 855 € en CP) :

Il s'agit d'une erreur d'imputation, cette dépense a vocation à s'imputer sur l'action 12.

Concours SPP (825 459 € en AE et 495 890 € en CP) :

La DGSCGC organise les concours et examens professionnels des officiers de sapeurs-pompiers professionnels.

Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, et compte tenu des besoins des services d'incendie et de secours, les mesures prises ont permis la réalisation de 6 concours et examens professionnels pour quelques 5 800 candidats. Trois sessions, concernant un peu plus de 1800 candidats, auront des épreuves finalisées en 2021.

Activités de la direction des sapeurs-pompiers (206 837 € en AE et 493 376 € en CP) :

Depuis la création de la ligne « Concours SPP », cette ligne est destinée à financer le fonctionnement courant de la Direction des sapeurs-pompiers. L'écart de consommation entre AE et CP s'explique par des dépenses relatives à l'organisation des concours SPP, engagées en 2019, qui ont été soldées en 2020.

DEPENSES D'INTERVENTION

Dotation de soutien à l'investissement structurant des SDIS (180 526 € en AE et 270 786 € en CP) :

Cette année, l'effort a été porté sur le suivi des projets déjà lancés et la réduction des restes à payer du programme.

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris – Brigade de sapeurs-pompiers (91 597 046 € en AE et 91 597 046 € en CP) :

La brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) est une unité militaire de l'armée de terre. Le décret n° 2000-1162 du 28 novembre 2000 fixe ses missions et son organisation.

Les ressources de cette unité militaire proviennent de la Ville de Paris, de l'Etat, des trois départements de la petite couronne et des 123 communes qui la composent (articles L. 2512-18, L. 2512-19, L. 2522-2 et L. 3421-2 du CGCT). Les recettes et les dépenses de la BSPP sont inscrites au budget spécial de la préfecture de police, préparé par le préfet de police et voté par le conseil de Paris au mois de décembre, Celui de 2019 a été amendé par la décision modificative votée en juillet 2020.

L'État participe, sur le fondement de l'article L.2512-19, aux dépenses de fonctionnement de la BSPP, y compris les dépenses d'entretien, de réparation, de loyer de casernement dans la double limite des dotations inscrites au budget de l'État et des paiements effectués par la préfecture de police au cours de l'exercice considéré. Cette participation, imputée au budget de la DGSCGC, est égale à 25% des dépenses inscrites au budget spécial de la préfecture de police (hors dépenses d'investissement immobilier et hors dépenses remboursables par un tiers). Ces dépenses sont constituées à 80,85% de dépenses de personnel (source compte administratif 2018).

L'État (DGSCGC), verse chaque année 90 % de sa contribution prévisionnelle inscrite à ce titre à la section de fonctionnement du budget spécial de la préfecture de police voté en conseil de Paris. Le solde est acquitté au vu du résultat du compte administratif (art D. 2512-17 du CGCT), l'année suivante.

Ainsi en 2020, le programme 161 a versé :

- 83 070 961 € correspondant à 90 % de la contribution de l'État au budget 2020 (90 402 533 €) telle que voté en décision modificative ;
- 8 526 085 € correspondant au solde de la contribution 2019 ;

soit 91 597 046 € au total.

Pour mémoire, Le montant prévu au projet annuel de performance 2020 s'élevait à 86 816 082 € en AE et CP, l'écart de budgétisation a par conséquent été couvert par redéploiement de crédits au sein du programme au détriment de certains investissements programmés.

Participation de l'État au budget spécial de la ville de Paris – Protection civile (367 483 € en AE et 367 483 € en CP) :

Les frais de fonctionnement du service interdépartemental de la protection civile (SIPC) de la préfecture de police sont remboursés par l'État à la ville de Paris sur la base de 40 % de la charge nette du service, les rémunérations des personnels d'État du SIPC étant remboursées à 100 %.

Pensions, prestations rattachées et indemnités aux victimes d'accidents (sapeurs-pompiers volontaires et anciens agents de la défense passive) & prestation de fidélisation et de reconnaissance (15 905 916 € en AE et 15 905 916 € en CP) :

Ces dépenses regroupent :

- le régime d'indemnisation spécifique aux sapeurs-pompiers volontaires (RISP) ;

- le dispositif de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires (NPFR) auquel l'État participe à hauteur de 50% du financement global du dispositif à travers un organisme national de gestion du régime, désigné par l'association nationale chargée de sa gestion.

Dépendant totalement des nouveaux dossiers présentés, la dépense réelle reste en deçà de la prévision initiale de 16 750 000 € en AE et en CP.

Subvention à des associations et organismes concourant à la mission de sécurité civile et participation au financement du fonctionnement du centre national relais 114 (CNR 114) (21 939 000 € en AE et 22 212 980 € en CP) :

Des crédits de soutien sont versés à des associations et organismes concourant à des missions de sécurité civile. L'allocation de ces subventions vient notamment valoriser l'implication des réseaux associatifs dans les missions de soutien aux populations. Cette ligne a été renforcée en raison de la crise sanitaire. Un crédit exceptionnel de 21,2 millions d'euros a, en effet, été obtenu en loi de finances rectificative (LFR4) pour les associations agréées de sécurité civile nationales et départementales. Ces subventions exceptionnelles visent à compenser pour partie les pertes de leurs recettes habituelles afin d'assurer leur pérennité.

Le coût de la participation au financement du fonctionnement du CNR114 est, en application de l'arrêté du 1er février 2010, fonction du nombre d'appels reçus par le CNR 114 à destination du 18/112. Les modalités de la contribution du P161 sont désormais fixées par convention pour une durée de trois ans.

Subvention de l'État au budget de fonctionnement de l'ENSOSP (4 020 660 € en AE et 4 020 660 € en CP) :

La subvention versée à l'ENSOSP en 2020 comprend :

- la participation de l'État au fonctionnement de l'ENSOSP pour 2 708 185 € ;
- la participation de l'État au remboursement des intérêts de l'emprunt contracté par l'ENSOSP à hauteur de 812 475 € pour financer la construction de son implantation à Aix-en-Provence.

En outre, l'Etat a versé en fin d'exercice une subvention exceptionnelle de 500 000 € à l'ENSOSP, visant à compenser les perturbations liées aux effets de la crise sanitaire qui a commencé, pour l'ENSOSP, dès février 2020 avec l'accueil des rapatriés de Wuhan.

La participation totale de l'Etat au fonctionnement de l'ENSOSP en 2020 s'élève donc à 4 020 660 € en AE et en CP contre 3,8 M€ en AE et en CP inscrits en projet annuel de performances pour 2020.

Colonnes de renfort – erreur d'imputation (action 11) (- 40 105 € en AE et – 40 105 € en CP) :

Il s'agit d'une erreur d'imputation, ce rétablissement de crédit a vocation à s'imputer sur l'action 11.

DEPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Dotations en fonds propres au profit de l'ENSOSP (2 203 520 € en AE et 2 203 520 € en CP) :

En 2020, en lien avec le remboursement des intérêts évoqués préalablement, 2 203 520 € ont été versés au titre de la participation de l'État au remboursement du capital de l'emprunt contracté par l'ENSOSP pour financer la construction de son implantation à Aix-en-Provence, ce montant est conforme à la prévision.

Dotations en fonds propres au profit de l'opérateur en charge du projet NEX-SIS (3 696 000 € en AE et 3 696 000 € en CP) :

Le projet "NexSIS 18-112", système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours et de la sécurité civile est porté par l'agence du numérique de la sécurité civile (cf. volet opérateur du RAP) qui touche à ce titre une dotation en fonds propres en plus de la subvention pour charge de service public.

La dépense s'avère légèrement inférieure à la prévision (3,85 M€ en AE et en CP) du fait de l'application de la réserve de précaution.

ACTION

14 – Fonctionnement, soutien et logistique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Fonctionnement, soutien et logistique	4 640 103	5 035 801	9 675 904	4 640 103	5 035 801	9 675 904
	4 565 302	5 942 143	10 507 444	4 565 302	5 690 251	10 255 553

L'action 14 « soutien à la politique de sécurité civile » comprend les fonctions de soutien général du programme :

- les services d'état-major (bureau du cabinet, mission des relations internationales, pôle communication et pôle santé) ;
- l'inspection générale de la sécurité civile (IGSC) ;
- les fonctions de gestion des ressources humaines, d'optimisation financière, d'analyse juridique et soutien logistique ;
- les dépenses informatiques mutualisées ;
- le carburant des véhicules terrestres.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	4 640 103	4 565 302	4 640 103	4 565 302
Rémunérations d'activité	2 758 265	2 911 192	2 758 265	2 911 192
Cotisations et contributions sociales	1 811 829	1 566 949	1 811 829	1 566 949
Prestations sociales et allocations diverses	70 009	87 160	70 009	87 160
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 985 801	5 807 201	4 985 801	5 510 039
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 985 801	5 778 538	4 985 801	5 481 375
Subventions pour charges de service public		28 664		28 664
Titre 5 : Dépenses d'investissement	32 000	132 941	32 000	178 212
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	32 000	132 941	32 000	178 212
Titre 6 : Dépenses d'intervention	18 000	2 000	18 000	2 000
Transferts aux autres collectivités	18 000	2 000	18 000	2 000
Total	9 675 904	10 507 444	9 675 904	10 255 553

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Activités liées à la gestion de crise (364 168 € en AE et 366 866 € en CP) :

En 2020, la « Cellule Interministérielle de crise » a été activée quatre jours en janvier pour le suivi des mouvements sociaux, 62 jours pour la crise sanitaire Covid et quatre jours pour les attaques en septembre et octobre (Paris 11ème le 25 septembre, Conflans-Sainte-Honorine le 16 octobre, Nice le 29 octobre et Lyon le 31 octobre). Le Centre interministériel de crise a pris le relais de la CIC le 18 mai 2020. La DGSCGC qui assure son maintien en condition opérationnelle et son pilotage opérationnel a fourni les repas aux différents intervenants mobilisés. Cela a été notamment le cas pour le suivi de la crise sanitaire Covid.

Ces crédits permettent également de financer la conduite d'actions de diffusion de la culture du risque et de promotion de supports et d'initiatives concourant à la sensibilisation de la population sur les comportements à adopter en situation de crise (76 000 € en AE et CP).

Ces crédits assurent aussi la couverture des dépenses de soutien engagées par les services intervenant dans le cadre de la gestion des crises.

Autres dépenses immobilières de l'occupant, erreur d'imputation (8 284 € en AE et 8 022 € en CP) :

Cette dépense a vocation à s'imputer sur l'action 12.

Carburant des véhicules terrestres (680 751 € en AE et 651 051 € en CP) :

Il s'agit du paiement d'une partie du carburant de l'ensemble du parc automobile de la DGSCGC qui comprend une très large majorité de véhicules à vocation opérationnelle et un parc de poids lourds (camions citernes de lutte contre les feux de forêts) important.

Ces dépenses de carburant en partie imputées sur l'action 12 par erreur, s'élèvent au total à 1 421 404 € en AE et 2 060 307 € en CP.

Dépenses de fonctionnement courant (2 128 776 € en AE et 1 614 253 € en CP) :

Cette ligne budgétaire a financé les dépenses courantes des services de la DGSCGC, notamment :

- les frais liés aux déplacements des personnels des services centraux ;
- les achats de fournitures et mobiliers de bureau ;
- les frais de péage ;
- une partie des dépenses de maintenance des véhicules.

Dépenses informatiques et télécom mutualisées (sac à dos numérique) (2 203 489 € en AE et 2 594 084 € en CP) :

Ces crédits couvrent les dépenses de télécommunications (téléphonie fixe, mobile et satellitaire).

Ils permettent également les acquisitions des petits équipements tels que les téléphones portables, les équipements radio des moyens nationaux, les postes informatiques, et la location de copieurs.

En 2020, dans le contexte de la crise COVID-19, un effort particulier a été consenti pour le déploiement d'outils de travail à distance (notamment 407 585 € pour l'achat de postes NOEMI) et pour le déploiement de la CIIPAV (Infopublic) pour 163 397 €.

Formation et sécurité du personnel des moyens nationaux- (2 652 € en AE et 2 652 € en CP) :

Cette dépense a vocation à s'imputer sur l'action 12.

MCO des véhicules légers (307 442 € en AE et 262 575 € en CP) :

Cette dépense a été budgétée sur l'action 12 avec les autres dépenses de maintenance.

Toutefois, les véhicules légers comprenant, outre des véhicules opérationnels, les véhicules de liaison de la direction générale, les dépenses sont désormais imputées sur l'action de soutien à l'image de ce qui est fait pour le carburant.

Maintenance des aéronefs - erreur d'imputation (action 12) (3 160 € en AE et 1 056 € en CP) :

Cette dépense a vocation à s'imputer sur l'action 12.

Entretien courant des bâtiments – erreur d'imputation (action 12) (2 480 € en AE et 2 480 € en CP) :

Cette dépense a vocation à s'imputer sur l'action 12.

Subventions aux organismes qui concourent aux métiers de la sécurité civile (7 000 € en AE et 7 000 € en CP) :

Ces crédits ont été versés à l'Association des démineurs de France. Ils auraient dû s'imputer sur le titre 6.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Acquisition de véhicules des services centraux (97 121 € en AE et 142 392 € en CP) :

Cette ligne budgétaire est destinée au renouvellement du parc automobile des services centraux de la DGSCGC.

Dépenses informatiques et télécom mutualisées (sac à dos numérique) immobilisables (35 820 € en AE et 35 820 € en CP) :

Ces crédits ont assuré le maintien des réseaux des systèmes de communication des sites délocalisés de la sous-direction de moyens nationaux et à l'acquisition de matériel lourd pour l'ensemble de la direction générale.

DEPENSES D'INTERVENTION

Subventions aux organismes qui concourent aux métiers de la sécurité civile (2 000 € en AE et 2 000 € en CP) :

Ces crédits ont été versés à l'Amicale du COGIC.

Sécurité civile

Programme n° 161 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANSC - Agence du numérique de la sécurité civile (P161)	6 812 000	6 812 000	7 000 000	7 000 000	6 763 295	6 763 295
Subventions pour charges de service public	3 126 000	3 126 000	3 150 000	3 150 000	3 067 295	3 067 295
Dotations en fonds propres	3 686 000	3 686 000	3 850 000	3 850 000	3 696 000	3 696 000
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	150 000	150 000			100 000	100 000
Transferts	150 000	150 000			100 000	100 000
Météo-France (P159)					40 000	40 000
Transferts					40 000	40 000
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	30 000	30 000			30 000	30 000
Transferts	30 000	30 000			30 000	30 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	170 000	170 000			115 000	115 000
Transferts	170 000	170 000			115 000	115 000
Total	7 162 000	7 162 000	7 000 000	7 000 000	7 048 295	7 048 295
Total des subventions pour charges de service public	3 126 000	3 126 000	3 150 000	3 150 000	3 067 295	3 067 295
Total des dotations en fonds propres	3 686 000	3 686 000	3 850 000	3 850 000	3 696 000	3 696 000
Total des transferts	350 000	350 000			285 000	285 000

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANSC - Agence du numérique de la sécurité civile	0 0 0	9 12 10	0 0 0	0 0 0	0 0 0	7 0 0
Total	0 0 0	9 12 10	0 0 0	0 0 0	0 0 0	7 0 0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

A l'issue de l'exercice 2020, l'agence dispose d'un effectif de 12 agents qui ont consommé 10,41 ETPT.

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	12	10

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	0	3

Il s'agit des recrutements prévus initialement en 2019.

Sécurité civile

Programme n° 161 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

ANSC - AGENCE DU NUMÉRIQUE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) a connu son second plein exercice en 2020. Cet exercice a permis la poursuite des travaux initiés l'exercice précédent visant, notamment, à la production de la solution NexSIS18-112, à la préparation des activités de déploiement de la solution au sein des premiers SDIS candidats à une migration vers cette solution et la consolidation de l'organisation de l'Agence.

L'activité de l'Agence s'est principalement matérialisée par :

- la mise en place d'une organisation des travaux de développement et de production des supports techniques permettant de limiter l'impact des contraintes sanitaires sur le calendrier prévisionnel de réalisation de la solution NexSIS18-112 ;
- la notification du marché public « Déploiement » (MA 2) dédié à assister l'agence à déployer la solution NexSIS18-112 au sein des SIS ;
- la mise en production des services AML à destination des services d'incendie et de secours (SIS) et d'autres acteurs chargés des traitements des appels d'urgence (les SAMU – 115, Centre national de relais – 114 pour sourds et malentendants, direction générale de l'aviation civile – 191 et les affaires maritimes – 196) ;
- la conclusion d'une convention cadre avec l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) visant à mettre en œuvre une collaboration d'intérêt national offrant à l'ensemble des acteurs de la sphère de la sécurité civile et de la gestion de crise la souveraineté des données géographiques utiles à la bonne réalisation des opérations de secours ;
- la consolidation du niveau d'expertise des équipes de l'agence par des recrutements lui permettant d'atteindre son plafond d'emploi ;
- une comitologie de l'agence complétée dans la perspective d'accroître la pertinence de ses choix et actions (comité déploiement) ;
- des premiers résultats des indicateurs du contrat d'objectifs et de performance de l'agence encourageant l'agence à poursuivre son action ;
- le vote de la tarification (part globalisée) des services NexSIS18-112 ;
- enfin, l'actualisation de son modèle économique en vue de mieux apprécier la robustesse des hypothèses de financement de l'agence.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P161 – Sécurité civile	6 812	6 812	7 000	7 000	6 763	6 763
Subventions pour charges de service public	3 126	3 126	3 150	3 150	3 067	3 067
Dotations en fonds propres	3 686	3 686	3 850	3 850	3 696	3 696
Total	6 812	6 812	7 000	7 000	6 763	6 763

Sécurité civile

Programme n° 161 | OPÉRATEURS

Dans le dispositif de financement de l'activité de l'agence, les subventions pour charges de service public (SCSP) et la dotation en fonds propres émanant du programme 161 s'élève à 6,8 M€ représentant ainsi 42 % des recettes de l'établissement. La part de la dotation en fonds propres représente près de 55 % du financement de l'État. A enveloppe constante, le montant de la dotation en fonds propres a vocation à être réduit au profit de la subvention pour charges de service public dès l'exercice 2021.

COMPTES FINANCIERS 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	1 237	1 107	Subventions de l'État	3 044	3 067
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	372	147	– subventions pour charges de service public	3 044	3 067
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 239	3 615	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	99	201	Revenus d'activité et autres produits		1 484
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	99	194	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		8	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	4 476	4 722	Total des produits	3 044	4 552
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 432	170
Total : équilibre du CR	4 476	4 722	Total : équilibre du CR	4 476	4 722

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	1 333		Capacité d'autofinancement		31
Investissements	8 135	13 053	Financement de l'actif par l'État	3 539	3 696
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	6 000	9 347
			Autres ressources		280
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	9 468	13 053	Total des ressources	9 539	13 353
Augmentation du fonds de roulement	71	300	Diminution du fonds de roulement		

* Voté

En fin d'exercice 2020, l'ANSC enregistre un déficit de 170 K€ en raison d'un montant de charges de fonctionnement supérieur à celui des recettes de fonctionnement (contre un déficit initialement prévu de 1 432 K€). La différence entre le déficit prévu et le déficit réalisé s'explique essentiellement par un montant de ressources plus important (+1 507 K€)

dû à la valorisation de la production immobilisée (+1 409 K€) constatée au cours de l'exercice 2020 et des produits de gestion courante (+75 K€). En effet, alors même que le niveau des dépenses de fonctionnement se révèle supérieur à celui prévu initialement (+246 K€), le déficit demeure ainsi très largement contenu par rapport aux prévisions.

Malgré ce résultat déficitaire, l'ANSC parvient à dégager une capacité d'autofinancement (CAF) à hauteur de 31 K€. Cette CAF participe ainsi aux ressources de l'établissement dédiées au financement des investissements. Parmi ces ressources, les subventions d'investissement reçues des SIS (9 346 K€) représentent 70% de l'ensemble ces ressources. Les autres recettes sont composées de la dotation en fonds propres (3 696 K€) et d'autres ressources (280 K€). Concernant cette dernière, il s'agit de la richesse représentée par la valorisation de la production immobilisée de l'exercice précédent.

Le montant des dépenses d'investissement constaté en fin d'exercice 2020 est de 13 053 K€. L'accroissement des investissements dans le patrimoine de l'agence est porté essentiellement par la production immobilisée (12 115 K€). Les autres immobilisations concernent l'acquisition de licences (707 K€) et de biens de type installations techniques et mobilier de bureau (231 K€).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 237	1 237	1 290	1 290
Fonctionnement	2 840	3 140	2 894	3 107
Intervention	0	0	0	0
Investissement	9 695	8 135	12 177	11 749
Total des dépenses AE (A) CP (B)	13 772	12 512	16 360	16 145
dont contributions employeur au CAS pensions	252	252	147	147

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	3 044	3 086
Subvention pour charges de service public	3 044	3 067
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	0	19
Recettes fléchées	9 539	12 983
Financements de l'État fléchés	3 539	3 696
Autres financements publics fléchés	6 000	9 287
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	12 583	16 068
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	71	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	76

* Voté

Sécurité civile

Programme n° 161 | OPÉRATEURS

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Administration générale	0	2 540	2 900	0	0	55	45	2 595	2 945	
	0	2 457	2 676	0	0	187	232	2 644	2 908	
Masse salariale	1 237	0	0	0	0	0	0	1 237	1 237	
	1 290	0	0	0	0	0	0	1 290	1 290	
Projet Nex-SIS	0	300	240	0	0	9 640	8 090	9 940	8 330	
	0	437	431	0	0	11 991	11 517	12 427	11 948	
Total	1 237	2 840	3 140	0	0	9 695	8 135	13 772	12 512	
	1 290	2 894	3 107	0	0	12 177	11 749	16 360	16 145	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	76
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	1 235
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	1 311
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	71	0
Abondement de la trésorerie fléchée	1 404	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	71	1 311

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	71	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	1 270
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	71	1 270
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	41
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 333	41
Total des financements	71	1 311

* Voté

La trésorerie varie de 41 K€ à l'issue de l'exercice 2020, soit un montant inférieur au déficit budgétaire constaté (76 K€). Cette situation est justifiée par le mouvement en trésorerie de fonds pour un montant de 35 K€ pour lesquels il n'a pas été produit de titre de recette (ces mouvements ont été comptabilisés via une « opération diverse non budgétaire »). Il s'agit plus précisément de deux remboursements de la DRFiP Ile-de-France : l'un au titre des avances sur salaire versées en janvier 2020 pour un montant de 11 K€ et l'autre au titre d'un trop versé de la taxe sur les salaires 2019.

En fin d'exercice 2020, le niveau de la trésorerie de l'établissement est de 8,84 M€, soit un niveau quasi-équivalent à celui constaté en début d'exercice (8,88 M€).

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	9	12	10
– sous plafond	9	12	10
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

A l'issue de l'exercice 2020, l'agence dispose d'un effectif de 12 agents qui ont consommé 10,41 ETPT. Au cours de l'exercice 2020, l'ANSC a procédé aux trois derniers recrutements lui permettant d'atteindre son plafond d'emplois au titre de l'exercice suivant : 1 personnel administratif en qualité de fondé de pouvoir de l'agence comptable et 2 personnels informaticiens au sein du pôle technique de l'agence.